Rapport annuel 2009

Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement

Volume I

Rapport d'activité et rapport sur la responsabilité d'entreprise

Volume I

Rapport d'activité et rapport sur la responsabilité d'entreprise

Le **Rapport annuel 2009 du Groupe BEI** est constitué de trois volumes distincts :

- le rapport d'activité et le rapport sur la responsabilité d'entreprise présentant les activités du Groupe BEI sur l'année écoulée ainsi que les perspectives futures ;
- le rapport financier présentant les états financiers du Groupe BEI (IFRS et directives européennes), de la BEI, de la Facilité d'investissement (Cotonou), du Fonds fiduciaire de la FEMIP, du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, du Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage et du FEI, ainsi que leurs annexes explicatives ;
- le rapport statistique présentant sous forme de listes les projets financés et les emprunts levés en 2009 par la BEI, et la liste des projets du FEI. Des tableaux de synthèse pour l'année 2009 et pour les cinq dernières années sont également présentés.

Le Rapport annuel est également disponible sur le site Web de la Banque, à l'adresse **http://www.bei.org/report/**.

Banque européenne d'investissement

En réponse à la crise, les signatures de prêts et les versements ont fortement augmenté en 2009 ; la Banque a financé plus de 500 nouveaux projets de grande envergure et 50 000 petites et moyennes entreprises.

Activité en 2009

(en millions d'euros)

Approbations	**103 898**
Union européenne	93 615
Pays partenaires	10 283
Signatures	**79 102**
Union européenne	70 505
Pays partenaires	8 597
Versements	**54 022**
Union européenne	48 898
Pays partenaires	5 123
Ressources collectées (avant échanges)	**79 386**
Monnaies principales (EUR, GBP, USD)	70 205
Autres monnaies	9 182

Situation au 31.12.2009

Encours	
Prêts versés	324 150
Prêts à verser	81 843
Financements sur ressources budgétaires	1 416
Emprunts	305 758
Fonds propres	**37 954**
Total du bilan	**361 871**
Résultat net de l'exercice	**1 877**
Capital souscrit	**232 393**
dont capital appelé	*11 620*

Groupe BEI : chiffres clés des états financiers statutaires

EUROPEAN INVESTMENT FUND

En 2009, plus de 730 millions d'EUR ont été investis dans 39 nouveaux fonds de capital-risque ; les engagements actuels se montent à 4,1 milliards d'EUR dans plus de 300 fonds. Ces activités ont eu pour effet de stimuler l'emploi et l'investissement dans les petites entreprises.

Activité en 2009

Signatures	**3 031**
Capital-risque (39 fonds)	733
Garanties (22 opérations)	2 298

Situation au 31.12.2009

Portefeuille	**17 697**
Capital-risque – gestion d'actifs (307 fonds)	4 103
Garanties (168 opérations)	13 594
Signatures cumulées	
Capital-risque (307 fonds)	5 136
Garanties (168 opérations)	13 987
Fonds propres	**1 015**
Total du bilan	**1 157**
Résultat net de l'exercice	**-7**
Capital souscrit	**2 940**
dont capital appelé	*588*

Sommaire

Chiffres clés des états financiers statutaires du Groupe BEI 2

Message du président 4

Stratégie opérationnelle 6

L'activité du Groupe BEI en 2009 10

- Des prêts aux PME à un coût abordable pour favoriser la création d'emplois 11
- Les prêts au titre de la convergence favorisent le redressement de l'Europe 16
- Lutter contre les changements climatiques 20
- Encourager la viabilité environnementale 24
- Investir dans une énergie durable, compétitive et sûre 27
- La BEI intensifie son soutien à l'innovation 31
- Des réseaux transeuropéens de transport (RTE-T) au service de l'Europe 34
- Un acteur financier majeur à l'extérieur de l'UE 38
- Faits marquants de l'activité d'emprunt de la BEI en 2009 44

Gouvernance de la BEI 46

- La responsabilité d'entreprise à la BEI 47
- Collaboration avec l'UE et les institutions partenaires internationales 50
- Transparence, information du public et relations avec la société civile 54
- Le traité de Lisbonne confère une plus grande souplesse aux opérations de la BEI 56
- Les organes statutaires de la BEI 58
- Le Comité de direction de la BEI 60
- Structure des services 62
- Les organes statutaires du FEI 63
- Adresses du Groupe BEI 64

Message du président

Un volume de prêt record malgré une conjoncture difficile

L'année 2009 a été pour le moins troublée et je suis fier du personnel de la Banque qui a réussi à faire encore plus, mieux et plus rapidement. L'an passé en effet, la BEI a soutenu l'économie européenne grâce à un volume de prêt inégalé de 79 milliards d'EUR. En bref, nous avons largement atteint les objectifs fixés à la Banque par ses actionnaires que sont les États membres de l'UE.

Comment nous y sommes parvenus

Un point décisif pour l'Union européenne a été de reconnaître rapidement la gravité de la crise et d'y réagir promptement ; à cet égard, la Banque a joué un rôle de premier plan en répondant à la pénurie de crédit sur le marché. Cela étant, il reste que la BEI a toujours financé uniquement des projets ou programmes économiquement viables et continuera de le faire. Ces projets doivent contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union européenne et satisfaire à nos critères tant techniques et économiques que sociaux et environnementaux. Aussi un effort considérable a-t-il été déployé pour accélérer la préparation, l'examen et, si nécessaire, les modifications à apporter aux propositions de financement, de manière à obtenir l'approbation d'un plus grand nombre de projets par le Comité de direction et le Conseil d'administration de la Banque.

En 2009, la BEI a signé des contrats de financement pour 79 milliards d'EUR mais aussi injecté 54 milliards d'EUR dans l'économie réelle - un montant mis à la disposition de collectivités publiques, de l'industrie et, en définitive, des citoyens, pour les aider à relever les défis lancés par la crise économique et financière.

L'intervention de la Banque a également permis de poursuivre la mise en œuvre de projets importants, ce qui n'aurait pas été possible autrement en raison des difficultés économiques rencontrées dans certains secteurs comme les infrastructures ou l'innovation.

Trois priorités ont été fixées

Le Conseil européen a demandé à la BEI de renforcer ses activités dans trois secteurs spécifiques : les petites et moyennes entreprises (PME), les régions de la convergence et la lutte contre les changements climatiques.

Les PME

Secteur considéré comme l'ossature de l'économie et grand créateur d'emplois, les PME ont absorbé 12,7 milliards d'EUR en 2009, sous la forme de lignes de crédit gérées par des banques intermédiaires locales et rétrocédées aux petites entreprises. Dans le même temps, nous avons fait en sorte que plus de 75 % du total des concours signés en 2008 et 2009 (21 milliards d'EUR au total) soient effectivement versés aux banques avant

la fin de 2009. Plus de 50 000 PME ont ainsi pu recevoir près de 15 milliards d'EUR de concours de la BEI en 2009. Pendant cette période d'intense rationnement du crédit, ces prêts ont apporté un soutien financier extrêmement bienvenu, qu'aucun autre acteur du marché ne pouvait offrir à ce moment-là.

La convergence

Les prêts en faveur des régions européennes les plus défavorisées sur le plan économique (régions de la convergence) se sont montés à 29 milliards d'EUR, soit 41 % du total des prêts de la BEI dans l'UE. Ils ont été répartis équitablement entre l'UE-15 et les 12 nouveaux États membres de l'Union, ces derniers ayant reçu 12,8 milliards d'EUR au total. La BEI a également fourni une importante assistance technique aux régions de la convergence pour la préparation de projets à financer dans des domaines tels que les infrastructures et l'énergie ou d'initiatives visant à améliorer l'environnement.

Les changements climatiques

La lutte contre les changements climatiques s'est vu octroyer près de 17 milliards d'EUR qui ont financé des projets contribuant à la réduction du volume des émissions de gaz à effet de serre, dans les domaines des énergies renouvelables (4,2 milliards d'EUR), de l'efficacité énergétique (1,5 milliard d'EUR), de la R-D pour des transports plus propres (4,7 milliards d'EUR) et des transports urbains (5,5 milliards d'EUR), ainsi que des initiatives destinées à apporter des réponses à la problématique des changements climatiques en dehors de l'UE.

Notre place dans le monde

Avec près de 9 milliards d'EUR de prêts consentis à l'extérieur de l'UE, la BEI offre un soutien financier non négligeable aux pays partenaires de l'UE, dans le cadre des mandats extérieurs que lui ont confiés le Conseil et le Parlement européen. Nous nous sommes activement employés à exploiter les possibilités de mettre sur pied des plans d'action conjoints avec d'autres banques de développement multilatérales, en créant des synergies non seulement au niveau de nos activités de financement dans certaines régions du monde mais également dans l'élaboration de réponses à d'importants défis à l'échelle de la planète, en matière de lutte contre les changements climatiques notamment.

Les perspectives

La nouvelle stratégie Europe 2020 définit un cadre qui va aider l'Union européenne et les États membres à se remettre pleinement de la crise tout en accélérant le passage à une économie plus compétitive. Nous devons nous attaquer aux faiblesses structurelles de l'économie européenne et aux problèmes macroéconomiques qui se sont aggravés avec la crise.

Dans ce contexte, la BEI va développer ses activités selon les trois axes proposés par la stratégie Europe 2020 : « une croissance intelligente, durable et inclusive ». Pour ce faire, nous allons offrir des solutions de financement innovantes. Il est notamment prévu de coopérer avec la Commission pour élaborer des propositions visant à améliorer l'effet de levier des ressources budgétaires de l'UE et des fonds du Groupe BEI.

Outre son savoir-faire financier, la BEI s'appuie également sur les connaissances de ses analystes de crédit, ses économistes sectoriels, ses ingénieurs, ses experts en matière sociale et environnementale, ses urbanistes et ses spécialistes des changements climatiques. Tous ces professionnels représentent une grande partie du personnel recruté au cours des cinq dernières années ; ils contribuent à l'élaboration de nouvelles stratégies de prêt, à la fourniture d'une assistance technique aux promoteurs et au suivi de la mise en œuvre de projets complexes.

L'année qui vient ne sera pas plus facile, mais je suis certain que notre groupe et notre personnel seront à la hauteur des défis à relever. La BEI a toujours fait porter ses efforts sur la réalisation des objectifs de l'UE, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières européennes. Nous allons continuer sur cette voie en mettant notre capacité de prêt et d'assistance technique au service des citoyens de l'Union européenne.

Philippe Maystadt

Stratégie opérationnelle

Le Conseil d'administration
lors sa réunion du
2 février 2010.

Le plan d'activité de la BEI (PAB) à horizon mobile de trois ans (2010-2012) fixe les priorités de l'activité de prêt de la Banque. Sur quels domaines le plan d'activité met-il l'accent pour 2010 ?

Malgré des signes indiquant que le creux de la récession économique est derrière nous, les perspectives demeurent extrêmement incertaines et fragiles, et il semble que la reprise prendra du temps. Dans le contexte économique actuel, la Banque continue par conséquent à se concentrer sur les actions de nature à aider l'Europe à sortir de la crise en intervenant davantage, mieux et plus rapidement : l'objectif pour 2010 est de maintenir l'activité de prêt au niveau élevé de 2009, où le montant de projets signés a atteint 79 milliards d'EUR.

Dans les années à venir, les activités de prêt de la Banque continueront de porter principalement sur les secteurs que la crise a le plus touchés en Europe, à savoir les petites et moyennes entreprises, la lutte contre les changements climatiques et les régions de la convergence. C'est ainsi que, logiquement, ces trois priorités se taillent la part du lion des **ressources supplémentaires** mises à disposition dans le cadre du plan européen pour la relance économique.

Les activités de prêt de la Banque continueront de porter principalement sur les secteurs les plus touchés par la crise en Europe

En 2009, le **soutien de la BEI aux PME** a même dépassé l'objectif fixé par le plan européen pour la relance économique, qui appelait la Banque à augmenter l'enveloppe traditionnelle de 5 milliards d'EUR consacrée chaque année à ce secteur pour la porter à 7,5 milliards d'EUR en moyenne par an entre 2008 et 2011. Les volumes de prêt ont dépassé 8 milliards d'EUR en 2008, et ont atteint 12,7 milliards d'EUR (prêts signés) en 2009. Après avoir signé, en 2008 et 2009, 20,8 milliards de prêts, la BEI est en bonne voie d'atteindre l'objectif de 30 milliards d'EUR de prêts aux PME sur la période 2008-2011, qui avait été fixé lors du Conseil ECOFIN de 2008 à Nice. Elle avait déjà rendu sa formule de « prêt pour les PME » plus simple d'ac-

La réaction de la BEI face à la crise financière et économique

Le train de mesures anti-crise prises par la BEI comprend une enveloppe supplémentaire de 50 milliards d'EUR destinée à des signatures de prêts dans l'UE entre 2008 et 2010. Cette activité s'ajoutera aux 45 à 50 milliards d'EUR qui étaient déjà prêtés chaque année avant la crise. La réponse apportée par la BEI à la crise économique ne modifie pas ses grands objectifs mais confère une nouvelle intensité à ses activités.

cès et plus transparente, afin de faciliter le financement de ces entreprises par l'intermédiaire de ses banques partenaires. En 2009, la nouvelle stratégie de prêt aux PME a été mise en œuvre à grande échelle, accélérant la croissance du volume des prêts accordés par la BEI à cette clientèle. La BEI et ses intermédiaires ont étendu l'utilisation de ce produit en signant des prêts de ce type dans 24 des 27 États membres (contre 16 en 2008). Ces opérations ont permis de coopérer avec un grand nombre de nouvelles contreparties afin d'élargir le soutien financier aux PME européennes. En 2010, le montant accru des concours en faveur des PME sera complété par des produits nouveaux, mis au point par la BEI ou par sa filiale, le Fonds européen d'investissement (FEI), pour répondre aux besoins spécifiques des PME.

Accroître les prêts à l'appui de la **convergence** afin de stimuler la relance de l'Europe est une démarche logique, puisque ce sont les régions les plus pauvres d'Europe qui ont le plus souffert de la crise. Aussi la BEI a-t-elle augmenté ses prêts dans les régions de la convergence pour les porter à 29 milliards d'EUR au total en 2009, ce qui représente 41 % de l'ensemble de ses concours dans l'UE. Les pays d'Europe centrale et orientale ont été frappés particulièrement durement. Consciente de l'urgence de la situation, la BEI, en étroite coopération avec l'IFC (Société financière internationale, groupe de la Banque mondiale), et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, ont lancé une initiative qui mettrait plus de 24 milliards d'EUR à la disposition des banques d'Europe centrale et orientale en 2009 et 2010. L'accès aux PME se fait par le canal de banques locales intermédiaires et, à la fin de 2009, la BEI avait à elle seule consenti pour 10 milliards d'EUR de prêts nouveaux en faveur des PME et de projets réalisés par des collectivités locales de la région. Ainsi, la BEI a pratiquement rempli, en une seule année, l'engagement portant sur 11 milliards d'EUR qu'elle avait pris pour les deux années réunies.

Le plan européen de relance mis en œuvre par la BEI vise également les **changements climatiques**. La BEI est pleinement déterminée à appuyer l'UE dans son rôle de chef de file de la lutte contre les changements climatiques. En 2009, la Banque a prêté 17 milliards d'EUR à l'appui de projets contribuant à une réduction du volume des émissions de CO_2, et notamment d'investissements dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la recherche-développement pour des transports plus propres et les transports urbains. Pour 2010, l'objectif minimum est de maintenir l'activité de prêt à ce niveau. Il est essentiel que les mesures prises au niveau de l'UE pour lutter contre les changements climatiques soient conjuguées à des initiatives destinées à favoriser une croissance à faible intensité de carbone dans les pays en développement. La Banque utilisera donc les ressources du Mécanisme pour une énergie durable et un approvisionnement énergétique sûr, à hauteur de 3 milliards d'EUR, pour financer des projets dans les pays concernés. Elle continue en outre de développer son soutien aux marchés mondiaux du carbone.

En 2009, la Banque a prêté 17 milliards d'EUR à l'appui de projets contribuant à réduire le volume des émissions de CO_2.

L'activité du Groupe en 2009

Des prêts aux PME à un coût abordable pour favoriser la création d'emplois

La BEI a signé, en 2008 et 2009, 20,8 milliards d'EUR de prêts avec des banques intermédiaires, de sorte qu'elle est en bonne voie d'atteindre son objectif de 30 milliards d'EUR de prêts aux PME sur la période 2008-2011, un objectif fixé dans le cadre du plan européen pour la relance économique adopté en décembre 2008 par les chefs d'État et de gouvernement.

En 2009, la BEI a prêté, sous la forme de **lignes de crédit**, 12,7 milliards d'EUR (soit 55 % de plus qu'en 2008) à des **banques intermédiaires** chargées de rétrocéder ces prêts à des PME. La Banque a ainsi touché plus de 50 000 PME dans toute l'UE grâce à la participation d'intermédiaires répartis dans 24 États membres. L'engagement de la BEI à soutenir les petites entreprises a en outre un effet multiplicateur car, pour chaque prêt accordé, les intermédiaires financiers s'engagent à verser en sus, au minimum, le même montant sur leurs ressources propres.

La progression du soutien aux PME a été encore plus marquée dans les **nouveaux États membres** où les petites entreprises ont été frappées particulièrement durement. Avec 2,1 milliards d'EUR de prêts signés, les lignes de crédit ont quasiment doublé par rapport à 2008. La BEI travaille en étroite collaboration avec la BERD et le groupe de la Banque mondiale, dans le cadre d'un Plan d'action conjoint, afin de renforcer l'aide des institutions financières internationales en faveur des PME d'Europe centrale et orientale et de l'Europe du Sud-Est. Cette initiative, qui exige une collaboration étroite avec les banques partenaires locales, a été lancée en février 2009. À la fin de l'année 2009, le montant des engagements

Des améliorations ont été apportées aux produits financiers offerts aux PME pour remédier au manque de liquidités.

de la BEI à l'égard de ses intermédiaires dans la région s'élevait déjà à 10,5 milliards d'EUR.

En 2009, un certain nombre d'améliorations ont été apportées aux produits financiers offerts aux PME afin de faire face au manque de liquidités qu'elles connaissent.

Opérations de prêt de la BEI en faveur des PME (2007-2009) : lignes de crédit signées avec les intermédiaires

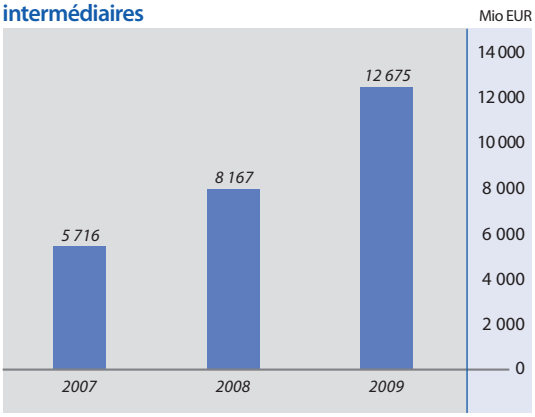

La Banque a noté par exemple une augmentation des besoins en fonds de roulement et a répondu promptement pour satisfaire la demande. Sur le plan géographique, la portée du « prêt pour les PME » a également été étendue en 2009 aux pays candidats et candidats potentiels ainsi qu'aux pays du partenariat oriental.

Le **Fonds européen d'investissement**, qui compose avec la BEI le Groupe BEI, est l'organe spécialisé dans les opérations de capital-risque destinées à financer les PME. Détenu majoritairement par la BEI – les autres actionnaires étant la Commission européenne et un groupe d'institutions financières publiques et privées –, le FEI concentre son savoir-faire sur la prise de participations dans des fonds de capital-risque et de capital-investissement pour les PME en croissance et l'octroi de garanties sur des portefeuilles de prêts aux PME. À l'instar de la BEI, le FEI soutient les petites entreprises par le canal d'intermédiaires financiers, des contreparties qui comprennent des fonds de capital-risque, des fonds de capital-investissement, des fonds mezzanine, des banques, des institutions de garantie et des fonds de garantie mutuelle.

En 2009, le FEI a investi plus de 730 millions d'EUR dans 39 fonds de capital-risque pour les PME en croissance en Europe. À l'heure actuelle, il détient des participations dans plus de 300 fonds, pour un montant total de 4,1 milliards d'EUR (à titre d'engagements), ce qui fait de lui l'un des principaux acteurs du secteur du capital-investissement en Europe. En 2009, la BEI a confié au FEI une enveloppe de 1 milliard d'EUR qu'il investira, pour son compte, dans un nouveau produit appelé Instrument de financement mezzanine pour la croissance. On entend par financement mezzanine un instrument financier qui partage les caractéristiques de la dette et des fonds propres. Il prend fréquemment la forme d'un prêt subordonné ou convertible en actions, particulièrement adapté aux sociétés en phase de développement ou à forte croissance. Les ressources au titre de cet instrument de financement seront investies au cours des trois prochaines années dans des fonds d'investissement ciblant des entreprises européennes innovantes et en plein essor, afin de répondre à leurs besoins de financement.

En 2009, le Groupe a mis au point diverses initiatives de soutien à la microfinance. Un nouveau mécanisme de capital-risque, doté d'une enveloppe de 20 millions d'EUR et géré par le FEI pour le compte de la Banque, permettra de répondre aux besoins des organismes de microfinance en marge du secteur bancaire traditionnel. En outre, l'initiative de soutien à la microfinance Progress (PMF), financée par la BEI et la Commission, cible l'économie sociale. L'accès facilité au microcrédit devrait avoir une très forte incidence sur la création de microentreprises et d'emplois indépendants, tout en favorisant activement l'égalité des chances.

Si les instruments de capital-investissement du FEI visent à améliorer l'accès au capital pour un large éventail de petites entreprises, il est tout aussi important de répondre aux besoins des PME en matière d'emprunt, en leur octroyant des garanties ou des instruments de titrisation. En 2009, les opérations de garantie du FEI ont totalisé 2,3 milliards d'EUR et le total de son portefeuille de garanties en cours s'élevait à 13,6 milliards d'EUR à la fin de 2009.

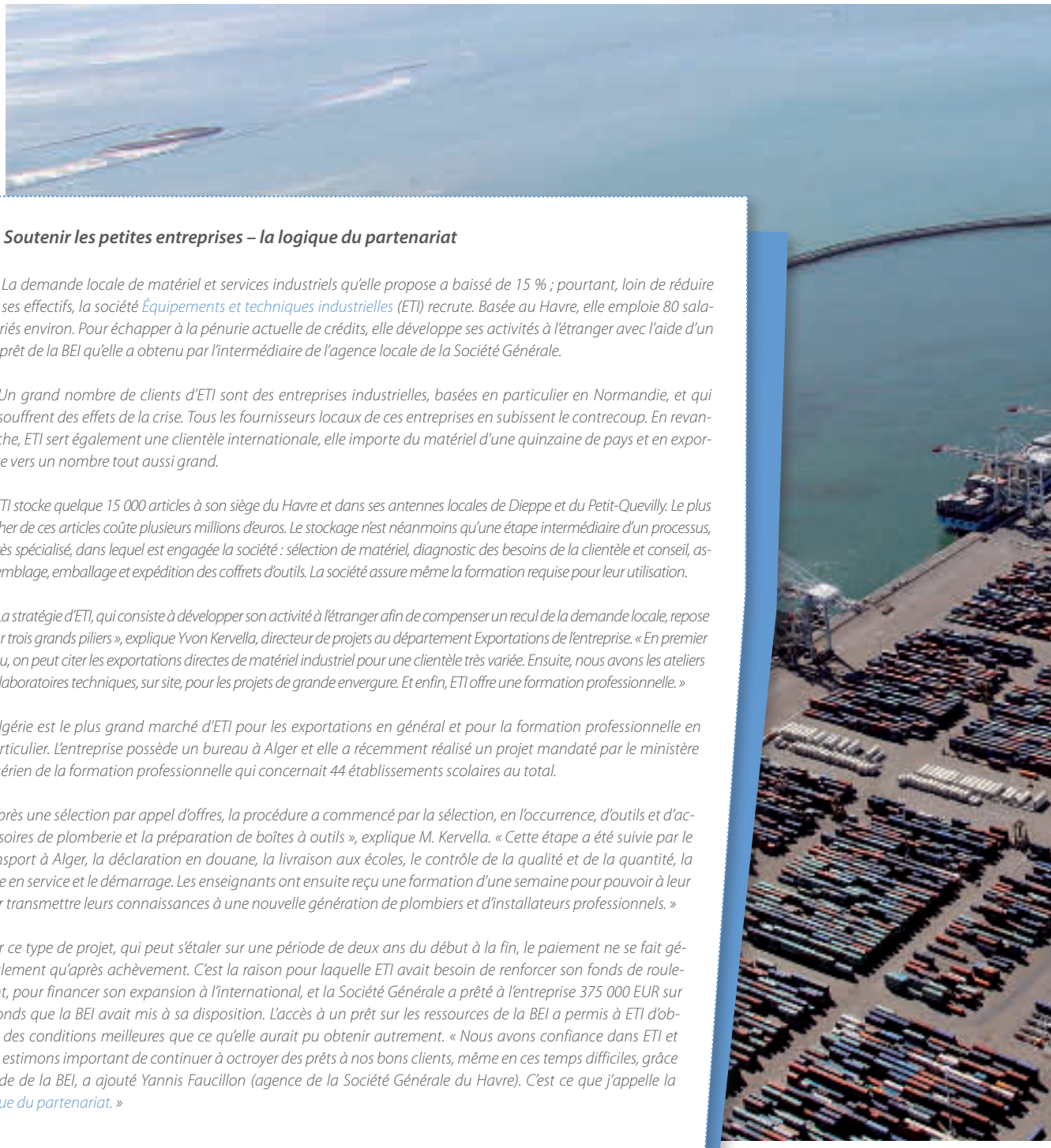

Soutenir les petites entreprises – la logique du partenariat

La demande locale de matériel et services industriels qu'elle propose a baissé de 15 % ; pourtant, loin de réduire ses effectifs, la société Équipements et techniques industrielles (ETI) recrute. Basée au Havre, elle emploie 80 salariés environ. Pour échapper à la pénurie actuelle de crédits, elle développe ses activités à l'étranger avec l'aide d'un prêt de la BEI qu'elle a obtenu par l'intermédiaire de l'agence locale de la Société Générale.

Un grand nombre de clients d'ETI sont des entreprises industrielles, basées en particulier en Normandie, et qui souffrent des effets de la crise. Tous les fournisseurs locaux de ces entreprises en subissent le contrecoup. En revanche, ETI sert également une clientèle internationale, elle importe du matériel d'une quinzaine de pays et en exporte vers un nombre tout aussi grand.

ETI stocke quelque 15 000 articles à son siège du Havre et dans ses antennes locales de Dieppe et du Petit-Quevilly. Le plus cher de ces articles coûte plusieurs millions d'euros. Le stockage n'est néanmoins qu'une étape intermédiaire d'un processus, très spécialisé, dans lequel est engagée la société : sélection de matériel, diagnostic des besoins de la clientèle et conseil, assemblage, emballage et expédition des coffrets d'outils. La société assure même la formation requise pour leur utilisation.

« La stratégie d'ETI, qui consiste à développer son activité à l'étranger afin de compenser un recul de la demande locale, repose sur trois grands piliers », explique Yvon Kervella, directeur de projets au département Exportations de l'entreprise. « En premier lieu, on peut citer les exportations directes de matériel industriel pour une clientèle très variée. Ensuite, nous avons les ateliers et laboratoires techniques, sur site, pour les projets de grande envergure. Et enfin, ETI offre une formation professionnelle. »

L'Algérie est le plus grand marché d'ETI pour les exportations en général et pour la formation professionnelle en particulier. L'entreprise possède un bureau à Alger et elle a récemment réalisé un projet mandaté par le ministère algérien de la formation professionnelle qui concernait 44 établissements scolaires au total.

« Après une sélection par appel d'offres, la procédure a commencé par la sélection, en l'occurrence, d'outils et d'accessoires de plomberie et la préparation de boîtes à outils », explique M. Kervella. « Cette étape a été suivie par le transport à Alger, la déclaration en douane, la livraison aux écoles, le contrôle de la qualité et de la quantité, la mise en service et le démarrage. Les enseignants ont ensuite reçu une formation d'une semaine pour pouvoir à leur tour transmettre leurs connaissances à une nouvelle génération de plombiers et d'installateurs professionnels. »

Pour ce type de projet, qui peut s'étaler sur une période de deux ans du début à la fin, le paiement ne se fait généralement qu'après achèvement. C'est la raison pour laquelle ETI avait besoin de renforcer son fonds de roulement, pour financer son expansion à l'international, et la Société Générale a prêté à l'entreprise 375 000 EUR sur les fonds que la BEI avait mis à sa disposition. L'accès à un prêt sur les ressources de la BEI a permis à ETI d'obtenir des conditions meilleures que ce qu'elle aurait pu obtenir autrement. « Nous avons confiance dans ETI et nous estimons important de continuer à octroyer des prêts à nos bons clients, même en ces temps difficiles, grâce à l'aide de la BEI, a ajouté Yannis Faucillon (agence de la Société Générale du Havre). C'est ce que j'appelle la logique du partenariat. »

Pour échapper à la pénurie actuelle de crédits, ETI développe ses activités à l'étranger avec l'aide d'un prêt de la BEI.

Les prêts au titre de la convergence favorisent le redressement de l'Europe

Investir dans les régions de l'UE relevant de l'objectif de la convergence figurait parmi les toutes premières priorités fixées par le Conseil ECOFIN dans le contexte de la réponse à donner par la BEI à la crise économique. L'activité de prêt dans les régions de la convergence a ainsi atteint 29 milliards d'EUR en 2009 (soit une hausse de 36 % par rapport aux 21 milliards d'EUR de 2008).

La BEI a consacré 41 % de ses interventions dans l'UE aux régions de la convergence. Un bon équilibre a été respecté entre les pays de l'UE à 15 et les 12 nouveaux États membres de l'UE, (respectivement 16,2 milliards d'EUR et 12,8 milliards d'EUR de prêts). En montant par habitant, les principaux bénéficiaires ont toutefois été les nouveaux États membres. En outre, le total des prêts octroyés dans les pays concernés qui, dans leur majorité, relèvent de l'objectif de convergence, a enregistré une progression annuelle notable, de l'ordre de 60 %.

La BEI a renforcé ses interventions sous forme de cofinancements avec les Fonds structurels. Elle a ainsi aidé les États membres à s'acquitter de leur obligation de compléter les aides non remboursables de l'UE au moyen de leurs propres ressources budgétaires. Les **prêts-programmes structurels** représentent une for-

- **JASPERS – Joint Assistance to Support Projects in European Regions**
  Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes (BEI, Commission européenne, Banque européenne pour la reconstruction et le développement et KfW Bankengruppe) ;
- **JESSICA – Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas**
  Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines (BEI, Commission européenne, Banque de développement du Conseil de l'Europe) ;
- **JEREMIE – Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprises initiative**
  Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises (FEI, Commission européenne) ;
- **JASMINE – Joint Action to Support Micro-Finance Institutions in Europe**
  Action conjointe à l'appui des institutions de microfinance en Europe (FEI, Commission européenne).

mule souple de nature à favoriser une absorption, une utilisation et une exploitation optimales des ressources des Fonds structurels de l'UE. Dans les régions de la convergence, les prêts-programmes structurels ont représenté plus de 3,1 milliards d'EUR en 2009.

La BEI a également joué un rôle clé dans la conception, le lancement et la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique et elle a ouvert la voie pour la nouvelle stratégie macrorégionale que la Commission a élaborée à la demande du Conseil européen. La contribution de la BEI à cette stratégie prend des formes diverses : octroi de prêts, mise à disposition d'une assistance technique, coopération renforcée avec la Nordic Investment Bank (NIB) et participation à divers forums de la dimension septentrionale. Une stratégie territoriale similaire pourrait être lancée par la Commission pour la région du Danube, initiative à laquelle la BEI accordera toute son attention.

La BEI et la Commission soutiennent la convergence en proposant des initiatives conjointes – les « 4 J » – spécifiquement conçues dans le but d'étayer la politique de cohésion

En outre, la BEI et la Commission européenne soutiennent la convergence en proposant des **services de conseil, des dispositifs d'ingénierie financière et des produits financiers sur mesure**, tout particulièrement à l'attention des nouveaux États membres. Quatre initiatives conjointes – les « **4 J** » – ont été spécifiquement créées dans le but d'étayer la politique de cohésion. Elles trouvent leur origine dans les partenariats établis entre la Commission européenne, le Groupe de la BEI et d'autres institutions financières internationales. Ces quatre initiatives sont les suivantes.

L'objectif de **JASPERS** est d'aider les pays bénéficiaires à préparer des propositions de projets d'infrastructure viables, susceptibles d'obtenir une aide non remboursable au titre des Fonds structurels. L'initiative porte principalement sur la modernisation des réseaux de transport, l'amélioration de l'environnement et les investissements favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables, mais JASPERS couvre aussi l'amélioration des réseaux de transport urbain, ainsi que certains projets dans d'autres secteurs admissibles à une aide de

l'UE, tels que la santé, la recherche-développement et la réhabilitation urbaine. La préparation de projets a connu une forte accélération en 2009. Quelque 130 missions ont été menées à bien, principalement en Pologne, en République tchèque et en Roumanie. Au total, 240 missions ont été réalisées au titre du programme JASPERS depuis le lancement de ses opérations, vers la fin de 2006. À la fin de 2009, l'initiative conjointe finançait 430 missions actives. Les principaux secteurs représentés dans son portefeuille sont l'eau et l'assainissement (23 %), les ports, les aéroports et les réseaux ferroviaires (20 %), les déchets solides et l'énergie (19 %), les réseaux routiers (17 %) et l'aménagement urbain (10 %).

L'initiative **JESSICA** a pour but d'aider les collectivités locales, dans les régions de l'UE couvertes par l'enveloppe des Fonds structurels 2007-2013, à utiliser des mécanismes d'ingénierie financière pour soutenir plus efficacement les investissements dans le secteur du développement urbain durable. Le dispositif JESSICA permet d'utiliser, par le biais de fonds de développement urbain, les dotations reçues au titre des Fonds structurels comme des financements remboursables – et donc renouvelables – en faveur de projets de rénovation urbaine générateurs de recettes. Les investissements réalisés par les fonds de développement urbain, qui peuvent prendre la forme d'apports de fonds propres, de prêts ou de garanties, éventuellement combi-

La BEI donne des ailes à l'extension de l'aéroport de Berlin-Brandebourg

Les fonds de la BEI contribuent actuellement à l'extension de l'aéroport de Brandebourg, la plateforme principale de Berlin pour le transport aérien international. Ce projet, symbole de l'unité allemande, revêt une importance particulière en raison de sa contribution au développement économique dans la partie orientale de l'Allemagne.

En 2009, la BEI a approuvé en faveur de ce projet l'octroi d'un prêt de 1 milliard d'EUR, auquel s'ajoute 1,4 milliard d'EUR mis à disposition par des banques locales, ce qui en fait l'une des plus grosses opérations de financement d'infrastructure en Europe. Le prêt permettra de financer l'extension et la modernisation de l'aéroport existant de Berlin-Brandebourg pour en faire un nœud de transport international de premier plan. Le financement de la BEI permettra de doter l'aéroport des capacités nécessaires pour répondre à la croissance attendue du trafic aérien qu'il devra absorber après la fermeture des deux aéroports urbains que sont Tegel et Tempelhof. Du fait de l'histoire particulière de Berlin et de sa division pendant la guerre froide, la ville disposait d'un réseau aéroportuaire composé de deux aéroports implantés à l'intérieur de la ville (Tegel et Tempelhof) et d'un autre à l'extérieur (Brandebourg).

La concentration du trafic aérien sur un site unique à l'extérieur de la ville aura d'importants effets bénéfiques pour l'environnement et pour la sécurité des habitants de Berlin et du Brandebourg. La Banque estime que le projet aura des retombées positives sur le développement économique d'autres régions d'Allemagne orientale relevant de l'objectif de convergence de l'UE et faisant à ce titre l'objet d'une attention particulière de la part de la BEI. L'amélioration de la desserte aérienne et la création d'emplois directs et indirects font partie des avantages immédiats que ces régions tireront du projet.

Convergence dans l'UE

Ventilation des prêts directs signés en 2009 par secteur

	Montant	Total
	Mio EUR	%
Infrastructures de communication	8 840	37
Énergie	4 365	18
Aménagement urbain	1 682	7
Eau, assainissement, déchets	2 128	9
Santé, éducation	1 007	4
Industrie	3 836	16
Autres services	1 771	7
Total prêts directs	23 630	100
Lignes de crédit dans des régions de la convergence	5 320	

nés, soutiennent des projets qui s'inscrivent dans le cadre de plans de développement urbains intégrés, pour lesquels municipalités, banques et investisseurs privés sont encouragés à créer des partenariats. Dans le cadre de l'initiative JESSICA, la BEI avait réalisé, à la fin de 2009, près de 50 études visant à évaluer le marché pour les instruments d'ingénierie financière à l'appui de projets de développement urbain durable dans un pays ou une région spécifique ; d'autres études sont en projet. En outre, 15 protocoles d'accord concernant la mise en œuvre des structures du dispositif JESSICA, en collaboration avec la BEI, ont été signés avec la Bulgarie, Chypre, la Grèce et le Portugal ainsi qu'avec un certain nombre de régions. La BEI a également conclu, avec des autorités de gestion, huit accords portant sur des fonds de participation pour un montant global supérieur à 900 millions d'EUR. En 2009, dans le but de faciliter les actions futures dans ce domaine, la Commission a lancé, en coopération avec la BEI et la Banque de développement du Conseil de l'Europe, une plateforme de mise en réseau de JESSICA, dont l'objectif est de partager le savoir-faire et les bonnes pratiques concernant JESSICA et les instruments d'ingénierie financière applicables au développement urbain.

La BEI participe directement aux programmes JASPERS et JESSICA. Les deux autres initiatives, JEREMIE et JASMINE, sont de la compétence de sa filiale, le Fonds européen d'investissement, car elles concernent respectivement l'apport de capital-risque et l'octroi de garanties en faveur du secteur des PME et de la microfinance.

L'initiative **JEREMIE** a pour but de favoriser l'accès des PME à certains produits financiers et dispositifs d'ingénierie financière dans les régions. Dans ce cadre, les autorités nationales et régionales peuvent, pour mettre à profit les ressources du Fonds européen de développement régional, opter pour des instruments financiers de marché plutôt que des aides non remboursables.

L'initiative **JASMINE** vise tout spécialement à développer le microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi. Le FEI a reçu pour mandat de gérer une fraction de l'enveloppe consacrée à l'initiative pour offrir, sur les ressources de la BEI, une aide financière sous la forme de fonds alloués à des institutions de microfinance non bancaires et des établissements de microcrédit, ainsi qu'un volet assistance technique financé sur les ressources de la Commission européenne.

Lutter contre les changements climatiques

La troisième priorité de la BEI, dans le contexte de sa réponse à la crise économique, a été d'accroître rapidement ses financements en faveur des investissements visant à lutter contre les changements climatiques. Par comparaison avec les 9,8 milliards d'EUR consacrés à cette fin en 2008, la BEI a prêté près de 17 milliards d'EUR en 2009 à l'appui de projets contribuant à une réduction des émissions de CO_2, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la R-D pour des transports plus propres et des transports durables.

Outre le financement d'investissements visant à atténuer les changements climatiques, le soutien à l'adaptation au réchauffement de la planète revêt également une importance particulière. Actuellement, la BEI développe ses prêts et son assistance technique dans le domaine de l'eau et dans d'autres secteurs vulnérables lorsque des mesures d'adaptation s'imposent d'urgence. En 2007, la BEI a décidé que le coût des projets d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets pourrait être financé à hauteur de 75 % au maximum, contre le plafond habituel de 50 %, et bénéficier de prêts sur des durées plus longues. La Banque a déjà acquis une expérience non négligeable des projets d'adaptation, en particulier dans les secteurs de l'eau et des infrastructures, et elle procède à une analyse systématique et cohérente des risques climatiques pour les projets qu'elle finance.

Le savoir-faire de la Banque est tout particulièrement important dans les pays en développement, surtout dans les plus pauvres d'entre eux, qui sont vulnérables aux conséquences des changements climatiques en raison de leur situation géographique, de la faiblesse de leurs revenus et d'une plus grande dépendance à l'égard de secteurs sensibles aux variations climatiques, comme l'agriculture, la sylviculture ou la pisciculture.

Les **politiques de prêt sectorielles** de la BEI mettent l'accent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, des transports, des déchets, de la recherche-développement, de l'innovation et de la sylviculture. Grâce aux critères et conditions qu'elle impose aux promoteurs de projets, la Banque encourage le développement des sources d'énergie renouvelables et l'obtention de gains d'efficacité dans l'utilisation de l'énergie et de l'eau. Elle soutient par ailleurs

la diffusion de modes de transport plus propres, l'utilisation des déchets pour produire des carburants, la mise au point et la commercialisation d'innovations technologiques favorables à la préservation du climat, comme le piégeage biologique du carbone par le biais du boisement et du reboisement.

La BEI finance un large éventail d'investissements dans le secteur des **énergies renouvelables**. Elle a acquis une expérience et un savoir-faire dans les technologies et les modes de fabrication innovants, notamment s'agissant de l'énergie photovoltaïque, de l'énergie éolienne en mer, de l'énergie héliothermique à concentration et des biocarburants de deuxième génération. Pour accroître son rôle, la Banque élabore actuellement une politique de prêt sectorielle à l'appui des technologies renouvelables. En 2009, elle a prêté 4,2 milliards d'EUR en faveur de projets d'énergie renouvelable, contre 2,2 milliards d'EUR l'année précédente.

En matière d'**efficacité énergétique**, la Banque met l'accent sur les économies d'énergie dans les immeubles, les transports urbains, les industries manufacturières et la production d'énergie. La Banque s'emploie en particulier à soutenir les investissements des collectivités locales dans des projets ayant trait à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. D'une manière plus générale, la BEI passe systématiquement les projets au crible pour identifier les possibilités d'optimisation de l'efficacité énergétique et exige l'utilisation des meilleures techniques disponibles. Les prêts consacrés à l'efficacité énergétique se sont montés à 1,5 milliard d'EUR, soit le double environ de 2008 (730 millions d'EUR).

La contribution aux activités de **RDI** a également été importante, qu'il s'agisse notamment de technologies (moteurs et carburant) améliorant le rendement énergétique et réduisant les émissions, ou de la conception de véhicules plus efficaces sur le plan énergétique. En réaction à la crise économique, la Banque a mis sur pied un Mécanisme européen pour des transports propres, qui vise à appuyer les investissements dans ces domaines. Globalement, la RDI concernant des technologies propres a bénéficié de prêts totalisant 4,7 milliards d'EUR, contre 1,3 milliard d'EUR l'année précédente.

La politique de prêt de la BEI dans le secteur des transports favorise les modes de transport propices à l'amélioration des changements climatiques, tels que le rail et les transports publics urbains, le report modal dans les transports terrestres, les voies navigables intérieures, ainsi que les projets maritimes. Les prêts consacrés en 2009 aux investissements dans les **transports durables** se sont montés à 5,5 milliards d'EUR (5,1 milliards d'EUR en 2008). Divers autres investissements contribuant à la lutte contre les

changements climatiques ont totalisé 0,5 milliard d'EUR, un montant identique à celui que la BEI a consacré à ce même type de projets hors d'Europe.

Enfin, la BEI s'investit également dans la gestion de fonds carbone et, en mai 2009, elle a lancé avec la KfW le deuxième programme d'acquisition de crédits carbone. Il s'agit de la deuxième phase d'un programme élaboré par la Banque européenne d'investissement et la Kreditanstalt für Wiederaufbau pour l'achat de crédits carbone. Ce nouveau programme, qui concerne l'achat de crédits carbone à la fois antérieurs et postérieurs à 2012, cible des projets réalisés dans les pays les moins avancés.

Les aspects liés aux changements climatiques sont de plus en plus intégrés dans les opérations de la BEI, ce qui garantit la qualité des projets qu'elle finance pour ce qui est de leur contribution dans ce domaine. Un certain nombre de pratiques sont déjà bien en place : comptabilisation du coût des émissions de carbone rejetées par les centrales thermiques dans le calcul de leur taux de rentabilité économique ; évaluation de l'incidence carbone des projets routiers grâce au calcul des émissions de CO_2 produites par les véhicules qui les empruntent ; analyse des projets sous l'angle de l'efficacité énergétique ; et examen des projets à un stade très précoce, de manière à identifier les possibilités de générer des crédits carbone au titre des mécanismes du Protocole de Kyoto. Une assistance technique est fournie aux promoteurs pour les aider à préparer et à valoriser les possibilités ainsi identifiées. La Banque met en place les meilleures pratiques et développe progressivement sa structure de gestion, ainsi que les capacités et la sensibilité de son personnel à ces questions. Pour calculer son empreinte carbone, la Banque a pris, dans ce contexte, une initiative d'avant-garde, qui consiste à évaluer les volumes de gaz à effet de serre émis par les projets qu'elle finance.

Puisque les changements climatiques sont l'affaire de tous et que, pour être efficaces, les mesures permettant de les contrer doivent être collectives, la BEI attache une grande importance à la coopération avec les institutions de financement multilatérales et bilatérales. S'agissant de l'adaptation à ces changements, une rencontre a été organisée en marge de la conférence de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui

s'est tenue à Copenhague en décembre 2009. Rassemblant des représentants de la Commission européenne, de l'AfD, de la BERD et de la KfW, elle avait pour thème les besoins de financement que supposent les mesures d'atténuation et le rôle des institutions de financement européennes à cet égard. Dans le prolongement de cette rencontre, un groupe de travail a été créé afin de partager non seulement les connaissances en matière de bonnes pratiques applicables aux projets d'adaptation, mais aussi les politiques internes, de manière à identifier les possibilités d'harmoniser les différentes approches adoptées.

Avant l'ouverture de la conférence de la CCNUCC à Copenhague, les dirigeants des banques multilatérales de développement et le FMI ont appelé les parties à la Convention à jeter les bases d'un ambitieux régime de lutte contre les changements climatiques, qui soit complet et équitable à l'échelle de la planète. Ces banques se sont engagées à améliorer la coordination de leurs financements et leurs activités de lutte contre les changements climatiques afin que leurs clients et partenaires puissent maximiser l'utilisation de leurs ressources. La conférence de Copenhague ne s'est pas conclue sur des engagements juridiquement contraignants, mais par l' « accord de Copenhague », qui invite les parties à mobiliser davantage de ressources pour financer des mesures d'atténuation et d'adaptation, en particulier dans les pays en développement. Les banques multilatérales de développement, dont fait partie la BEI, examinent actuellement la manière dont elles pourraient concourir à la concrétisation de ces engagements.

La qualité des projets financés par la Banque est garantie pour ce qui est de leur contribution à la lutte contre les changements climatiques.

Encourager la viabilité environnementale

Soulignant l'importance cruciale que revêt la viabilité environnementale pour l'avenir de la planète, la BEI a augmenté ses activités de prêt dans ce domaine de 41 % en 2009, de sorte que le montant total a atteint 25,3 milliards d'EUR disponibles dans le monde entier, contre 18 milliards d'EUR en 2008. Les prêts en faveur de la viabilité environnementale ont représenté 32 % du volume total des montants prêtés par la BEI.

La Banque européenne d'investissement agit en faveur d'un environnement durable, dans le droit fil de la politique de **l'UE sur le développement durable**. La démarche générale adoptée par la Banque à cet égard est exposée dans son plan d'activité, ainsi que dans différents documents sur la responsabilité d'entreprise et dans la version révisée de la Déclaration des principes et normes adoptées par la BEI en matière environnementale et sociale. Cette nouvelle déclaration expose les exigences environnementales et sociales que la BEI applique aux projets qu'elle finance. De plus, elle prête une attention particulière à deux des défis environnementaux majeurs du XXIe siècle, à savoir la nécessité d'atténuer les **changements climatiques** et de s'y adapter et l'obligation de s'attaquer à la dégradation et à l'utilisation non durable des écosystèmes et de la biodiversité qui leur est associée. Tous les documents produits par la BEI dans ce domaine peuvent être consultés sur son site Web.

La Banque prête une attention particulière à deux des défis environnementaux majeurs du XXIe siècle, à savoir la nécessité d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter et l'obligation de s'attaquer à l'utilisation non durable des écosystèmes.

La définition de la responsabilité environnementale et sociale de la BEI se réfère à trois grands objectifs : le pre-

mier d'entre eux est de faire en sorte que tous les projets qu'elle finance respectent les normes et principes environnementaux et sociaux de l'UE. Le deuxième consiste à promouvoir des projets spécifiques qui contribuent à la protection et à l'amélioration de l'environnement naturel et bâti et participent à la promotion du bien-être social, en application de la politique de l'UE en la matière, telle qu'elle est formulée dans le sixième Programme d'action pour l'environnement (6e PAE), intitulé « Environnement 2010 : notre avenir, notre choix ». Le troisième grand objectif de la BEI consiste à gérer son empreinte environnementale, non seulement celle générée de son propre fait, mais également celle résultant des projets qu'elle finance.

La majeure partie des prêts dans le domaine de l'environnement, soit 23,6 milliards d'EUR (sur un total de 25,3 milliards d'EUR), ont été consacrés à des **projets situés dans les pays membres de l'UE**. Ce chiffre ne tient pas compte des composantes environnementales de projets dont l'objectif principal n'est pas directement lié à l'environnement, mais qui ont néanmoins des effets favorables sur l'environnement.

Dans les pays dits de l'élargissement, les prêts à l'appui de projets favorisant la protection de l'environnement se sont élevés à 695 millions d'EUR au total. Dans les pays partenaires méditerranéens, les prêts en faveur de projets environnementaux se sont montés à 446 millions d'EUR. Il faut y ajouter 89 millions d'EUR pour des opérations à caractère environnemental dans les pays ACP, 410 millions d'EUR pour plusieurs projets en Asie et en Amérique latine et 18 millions d'EUR pour des projets dans les pays voisins de l'Est.

La viabilité environnementale couvre de nombreux secteurs, et les progrès réalisés sont en partie le résultat d'avancées dans d'autres domaines prioritaires d'intervention de la BEI, notamment grâce aux investissements dans l'énergie et l'efficacité énergétique et au financement de la R-D sur des transports plus propres.

GEMASOLAR – l'innovation dans l'énergie solaire

Au cours des cinq dernières années, les projets liés aux énergies renouvelables ont enregistré en Espagne des taux de croissance spectaculaires, de plus de 200 %. Gemasolar est le tout dernier projet, à la pointe de l'innovation, d'une série de sept centrales solaires financées par la Banque depuis 2005. Cette installation ultra-moderne ouvre la voie à une nouvelle technologie pour la production d'électricité solaire thermique, solution bien plus efficace que les centrales solaires thermiques à capteurs paraboliques, qui fonctionnent déjà à une échelle commerciale.

Le projet s'inscrit dans le droit fil de la stratégie mise au point par la Banque, qui associe une aide pour le déploiement d'installations commerciales innovantes à des prêts en faveur de la recherche-développement et de l'innovation octroyés à des entreprises qui ont prouvé leur aptitude à faire progresser les technologies. Situé à Séville, le projet Gemasolar aura une capacité de 17 MWe. Il s'agira de la toute première application commerciale mondiale de la technologie solaire à concentration qui fait appel à un récepteur central équipé d'un système de stockage et de transfert thermique utilisant des sels fondus.

Le développement de la technologie solaire à concentration est l'une des priorités du plan stratégique européen pour les technologies énergétiques. En l'occurrence, le projet soutient une technologie potentiellement importante dans le domaine des énergies renouvelables. Pour l'avenir, on s'attend à une baisse du coût de l'électricité produite par des centrales solaires à concentration, grâce au développement et à l'amélioration de cette technologie, à l'accroissement des capacités de production de chaque centrale, aux pressions concurrentielles, au stockage thermique, à l'utilisation de nouveaux fluides pour le transfert de chaleur et à l'amélioration du fonctionnement et de l'entretien. Ce mode de production pourrait donc devenir rapidement compétitif par rapport aux centrales thermiques au gaz de taille moyenne.

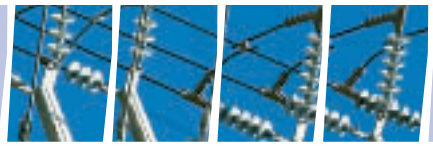

Investir dans une énergie durable, compétitive et sûre

La BEI a fait de la promotion d'une énergie sûre, compétitive et durable l'un de ses objectifs prioritaires et a considérablement renforcé ses prêts dans ce secteur, lesquels n'ont cessé d'augmenter au fil des ans, atteignant ainsi 14,8 milliards d'EUR en 2009 (contre 10,2 milliards d'EUR en 2008, soit une hausse de 44 %).

Le plan d'action « énergie et climat » de l'UE, adopté en 2009, définit les engagements de l'UE : réduire de 20 %, d'ici à 2020, les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990, porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation globale d'énergie de l'UE, et établir à 10 % au minimum la part des biocarburants dans la consommation d'essence et de gazole destinés au transport. Il prévoit également de réduire de 20 % la consommation énergétique par rapport aux projections du scénario de base établies pour 2020.

Relever le défi du changement climatique offre également des opportunités, qu'il s'agisse de nouvelles perspectives pour l'emploi, de promotion des entreprises écologiques ou de développement de la compétitivité. La Banque concentre son activité de prêt dans le secteur de l'énergie sur les domaines prioritaires suivants : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la recherche-développement et l'innovation en matière énergétique, ainsi que la sûreté et la diversification de l'approvisionnement (y compris les réseaux transeuropéens d'énergie). En 2009, la BEI a prêté 4,2 milliards d'EUR pour financer des projets d'**énergie renouvelable** (2,2 milliards d'EUR en 2008). Depuis 2005, la part de ses prêts à l'appui de projets d'énergie renouvelable est passée de 43 % à 70 % de l'ensemble de ses concours en faveur de la production d'énergie. Par ailleurs, les prêts BEI en faveur de l'**efficacité énergétique** ont quasiment doublé par rapport à 2008, pour atteindre 1,5 milliard d'EUR en 2009. Cette activité de prêt a été complétée par une série d'initiatives prises par la Banque en collaboration avec d'autres institutions, dont la Commission européenne, lesquelles visaient à promouvoir l'efficacité énergétique par l'assistance technique à la préparation des projets.

Relever le défi du changement climatique offre également des opportunités, et de nouvelles perspectives pour l'emploi, les entreprises « vertes » et le développement de la compétitivité.

Lancée en 2009, la « Convention des maires », a pour objectif de développer les programmes favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies durables dans les villes et régions d'Europe. Cette initiative cible les bâtiments publics, l'éclairage public et des modes de transport public propres. La BEI gère également le mécanisme ELENA (Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux), doté d'un budget de 15 millions d'EUR, qui facilite la préparation de programmes d'investissement dans le domaine de l'énergie durable.

La BEI collabore étroitement avec la Commission européenne en vue d'accélérer le passage de l'UE à une économie à faible intensité de carbone, notamment dans le cadre du plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (plan SET), conçu pour accélérer le déploiement de technologies rentables et à faible intensité de carbone. À cet égard, la Banque met de plus en plus l'accent sur les nouvelles technologies telles que le piégeage et le stockage du carbone. Elle participe à des discussions préliminaires visant à mettre en place des initiatives dans un certain nombre de pôles de compétence régionaux, notamment dans le Humberside (Royaume-Uni) et à Rotterdam (Pays-Bas).

Les réseaux de distribution d'électricité et les infrastructures de transport et de stockage du gaz naturel continuent à bénéficier des prêts de la BEI, contribuant ainsi à la **diversification** et à la **sûreté** de l'approvisionnement énergétique de l'UE. En 2009, les réseaux électriques (34 %) et les infrastructures de transport du gaz naturel (11 %) ont bénéficié d'une part importante des prêts que la BEI a accordés dans le secteur énergétique. La Banque a réduit la part de ses financements en faveur de la production d'hydrocarbures, lesquels représentent depuis 2005 moins de 1 % des prêts de la BEI dans le domaine de l'énergie. De plus, pour ce qui est du secteur des raffineries, les financements de la Banque se concentrent sur les projets d'efficacité énergétique et de conversion, toute augmentation de capacité étant exclue. La BEI est par ailleurs devenue plus sélective pour ce qui est de financer des installations de production d'électricité à forte intensité de carbone. Ainsi,

Prêts dans le secteur de l'énergie dans l'UE et dans les pays candidats

	Total (Mrd EUR)
RTE d'énergie	2,0
Énergies renouvelables	4,2
Efficacité énergétique	1,5
Diversification et sûreté de l'approvisionnement interne	5,9
Accès à des sources modernes d'énergie dans les pays candidats	0,3
Lignes de crédit	0,2
Total	**14,2**

Accélérer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone

Le rôle de la Banque dans le secteur des énergies renouvelables se voit reconnu

En 2009, la Banque a reçu des récompenses de plusieurs publications spécialisées qui reconnaissaient ainsi son rôle croissant dans le financement des énergies renouvelables. Citons en particulier le titre de prêteur de l'année pour les énergies renouvelables qui lui a été décerné par Euromoney et Ernst & Young. La BEI a également été élue « Meilleure centrale de financement pour les énergies renouvelables en Europe » par Environmental Finance Review et « Institution de financement multilatérale de l'année » par Project Finance International.

D'autres titres sont venus récompenser certains projets financés par la Banque. Parmi les meilleurs projets de l'année 2009, retenus par la revue Project Finance Magazine (Euromoney), on ne comptait pas moins de cinq projets financés par la BEI, dont deux dans le secteur des énergies renouvelables. Le prêt de 30 millions d'EUR accordé par la BEI pour la construction d'un parc éolien dans la province d'Osmaniye (est de la Turquie) s'est vu décerner le titre de « Meilleur projet européen de parc éolien terrestre de l'année ». Le parc en question, d'une capacité de 135 MW, devrait avoir pour effet de réduire les émissions de CO_2 de plus de 300 000 tonnes par an.

Le prêt BEI de 300 millions d'EUR en faveur du projet belge Belwind concernant un parc éolien offshore de 165 MW a obtenu la distinction de « Meilleur projet électrique de l'année ». Selon Project Finance, « ce financement constitue une référence de qualité pour les futurs parcs éoliens offshore en Europe ». C'était la première fois que la BEI prenait en charge le risque de financement sur projet pour un parc éolien offshore. La BEI a fourni près de la moitié des ressources nécessaires.

seules peuvent bénéficier d'un financement de la Banque les centrales au charbon ou au lignite qui remplacent des centrales existantes, appliquent les meilleures techniques existantes, sont prêtes pour le piégeage du carbone et permettent de réduire de 20 % au minimum l'intensité en carbone de la production d'électricité.

En dehors de l'UE, la BEI gère un mécanisme pluriannuel de 3 milliards d'EUR qui vise à accorder, dans les pays voisins, dans les pays ACP, en Afrique du Sud et dans les pays ALA, des prêts à l'appui de projets favorisant les énergies durables et un approvisionnement énergétique sûr. Afin de promouvoir les investissements des entreprises et des particuliers dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, la BEI a mis en place le *South-East Europe Energy Efficiency Fund* en collaboration avec d'autres institutions financières et la Commission européenne. Ce fonds interviendra en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine, au Kosovo (tel que défini par la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies), au Monténégro, en Serbie et en Turquie. Ce Fonds, doté d'un capital initial de 95 millions d'EUR, devrait être porté à 400 millions d'EUR dans les quatre ou cinq années à venir grâce à la mobilisation de ressources supplémentaires auprès d'investisseurs publics et privés. La BEI soutient en outre le plan solaire méditerranéen au travers d'une série d'instruments (prêts, apport de fonds propres et de quasi-fonds propres, notamment) et fournit une assistance technique destinée à améliorer la préparation des projets dans le bassin méditerranéen et les pays ACP. Par ailleurs, la Banque a contribué à la mise en place du Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (*Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund*), géré par le Groupe BEI. Ce fonds investit à l'échelle mondiale au travers de fonds régionaux dans des pays en développement et des économies en transition, afin d'accélérer le transfert, la mise au point et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement dans les régions les plus démunies de la planète. Il a déjà investi dans des fonds consacrés à l'Afrique australe et à l'Asie.

La BEI intensifie son soutien à l'innovation

En 2009, la BEI a prêté plus de 18,3 milliards d'EUR pour financer des investissements dans l'économie de la connaissance, contre 12,5 milliards d'EUR en 2008. Cette augmentation de près de 50 % en glissement annuel est le résultat des efforts délibérés de la BEI pour accélérer la réalisation d'investissements dans la recherche-développement et l'innovation (RDI).

L'accent est placé sur le « triangle de la connaissance », concept qui relie l'éducation, la recherche-développement et l'innovation.

La stratégie actuelle de prêt de la BEI est axée sur le « triangle de la connaissance », concept qui relie l'éducation, la recherche-développement (R-D) et l'innovation, l'éducation et la R-D étant les conditions préalables à l'innovation. Depuis 2000, le BEI a investi 86,7 milliards d'EUR dans l'économie de la connaissance, qui est un vecteur essentiel de la compétitivité et de la croissance économique à long terme.

De par leur nature, les investissements dans la RDI sont empiriques et leur financement s'accompagne donc de risques et d'avantages potentiellement plus élevés. Pour pouvoir néanmoins les soutenir, la BEI et la Commission européenne ont créé, en 2007, le **Mécanisme de financement avec partage des risques** (MFPR). Doté d'un volant de capitaux de 2 milliards d'EUR provenant à parts égales des ressources de la Banque et du septième programme-cadre de recherche de la Commission, le MFPR est en mesure de prêter jusqu'à 10 milliards d'EUR environ pour financer des investissements plus risqués et plus rémunérateurs en contrepartie d'une valeur ajoutée supérieure en faveur de la RDI pendant la période 2006-2013. Depuis sa création, il y a trois ans, le MFPR a connu une montée en puissance très rapide : alors que les prêts accordés au titre de ce mécanisme ont totalisé 0,5 milliard en 2007 et 1 milliard d'EUR en 2008, leur montant est passé à près de 3 milliards d'EUR en 2009. Les principaux secteurs bénéficiaires ont été l'ingénierie, les sciences de la vie, l'énergie et les technologies de l'information et de la communication.

Fin 2008, quand la BEI a été invitée à accroître le volume annuel de ses prêts d'environ 15 milliards d'EUR en 2009 et 2010 pour faire face à la crise économique, l'un des secteurs bénéficiaires était **l'industrie automobile**. Dans le contexte d'un programme plus complet en faveur de l'énergie et de la lutte contre les changements climatiques, le mécanisme européen pour des transports propres a été institué. Il vise en particulier les investissements de nature à réduire sensiblement les émissions de CO_2 grâce à des efforts de RDI menés dans l'ensemble de la filière. Au titre de ce mécanisme, la BEI a prêté 3,4 milliards d'EUR à l'industrie automobile en 2009.

Économie de la connaissance

Prêts signés

(Mio EUR)

	2009	2000-2009
Innovation et infrastructures des TIC	6 419	20 447
Éducation et formation	2 530	17 951
Recherche-développement	8 605	45 906
Total	**18 235**	**86 741**

Les investissements dans les **sciences de la vie** occupent une place croissante dans les financements de la BEI, avec plus de 1,5 milliard d'EUR de prêts en 2009, en particulier pour le diagnostic du cancer, les produits pharmaceutiques de pointe et l'appareillage médical.

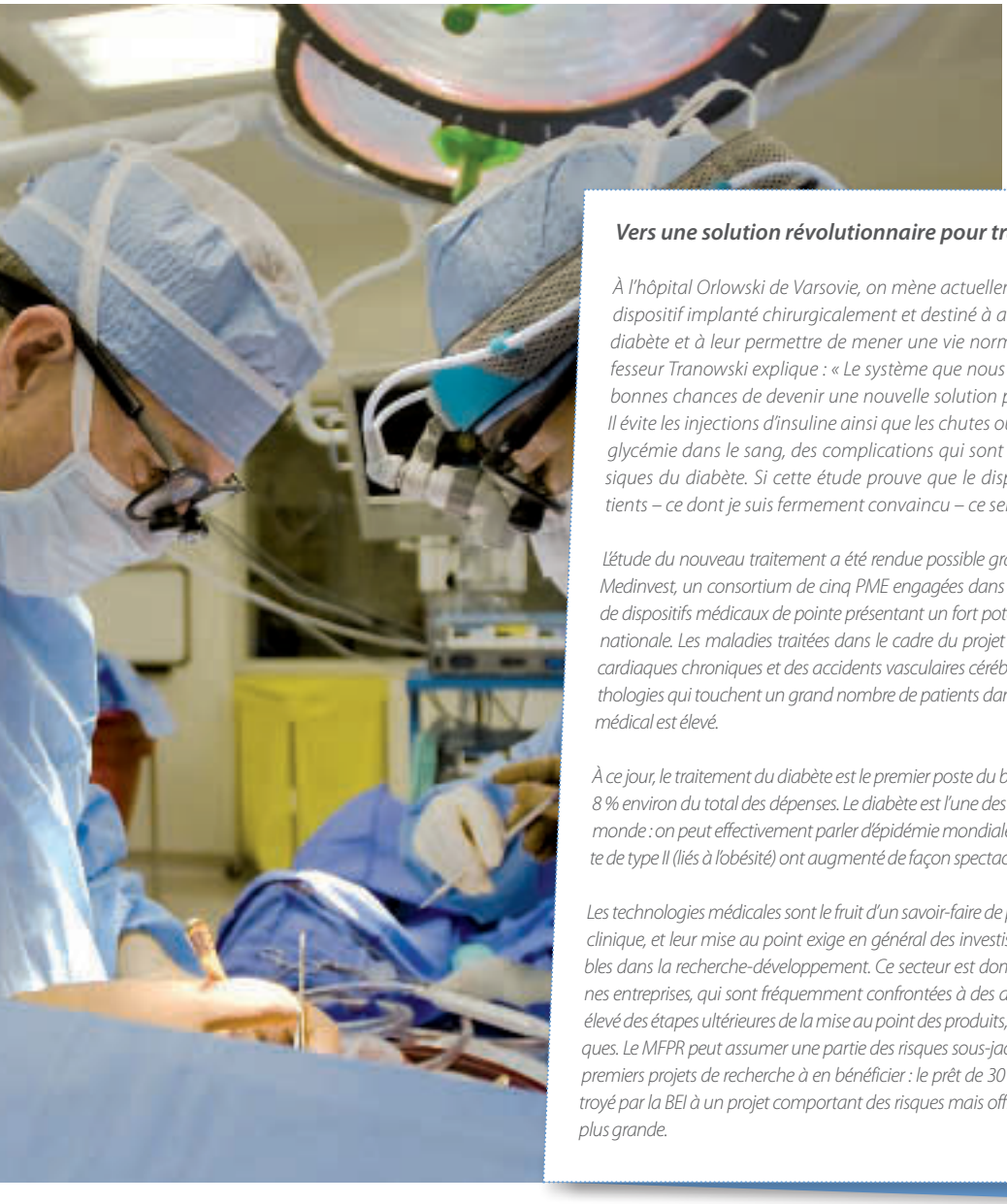

Vers une solution révolutionnaire pour traiter le diabète

À l'hôpital Orlowski de Varsovie, on mène actuellement des essais sur un nouveau dispositif implanté chirurgicalement et destiné à aider les patients à maîtriser leur diabète et à leur permettre de mener une vie normale malgré la maladie. Le professeur Tranowski explique : « Le système que nous sommes en train de tester a de bonnes chances de devenir une nouvelle solution pour traiter le diabète de type II. Il évite les injections d'insuline ainsi que les chutes ou élévations brutales du taux de glycémie dans le sang, des complications qui sont associées aux traitements classiques du diabète. Si cette étude prouve que le dispositif fonctionne pour nos patients – ce dont je suis fermement convaincu – ce sera une véritable révolution. »

L'étude du nouveau traitement a été rendue possible grâce à un prêt accordé par la BEI à Medinvest, un consortium de cinq PME engagées dans les phases finales de l'élaboration de dispositifs médicaux de pointe présentant un fort potentiel commercial à l'échelle internationale. Les maladies traitées dans le cadre du projet Medinvest vont des insuffisances cardiaques chroniques et des accidents vasculaires cérébraux au diabète et à l'obésité, pathologies qui touchent un grand nombre de patients dans le monde entier et dont le coût médical est élevé.

À ce jour, le traitement du diabète est le premier poste du budget national de la santé, avec 8 % environ du total des dépenses. Le diabète est l'une des maladies les plus répandues au monde : on peut effectivement parler d'épidémie mondiale. En particulier, les cas de diabète de type II (liés à l'obésité) ont augmenté de façon spectaculaire au fil des années.

Les technologies médicales sont le fruit d'un savoir-faire de pointe en ingénierie et pratique clinique, et leur mise au point exige en général des investissements de départ considérables dans la recherche-développement. Ce secteur est dominé par des petites et moyennes entreprises, qui sont fréquemment confrontées à des difficultés pour financer le coût élevé des étapes ultérieures de la mise au point des produits, et notamment les essais cliniques. Le MFPR peut assumer une partie des risques sous-jacents. Medinvest a été l'un des premiers projets de recherche à en bénéficier : le prêt de 30 millions d'EUR a ainsi été octroyé par la BEI à un projet comportant des risques mais offrant aussi une valeur ajoutée plus grande.

Des réseaux transeuropéens de transport (RTE-T) au service de l'Europe

En 2009, la BEI a prêté 11,9 milliards d'EUR à l'appui des RTE-T et des grands axes de transport, soit 20 % de plus qu'en 2008. Au fil des années, elle s'est imposée comme l'une des principales sources de financement de ces réseaux de transport de grande qualité, dont l'importance est essentielle. Étant donné le besoin continu d'investissements en faveur des grandes infrastructures dans l'Union, la Banque s'est engagée à consacrer au moins 75 milliards d'EUR à des projets transeuropéens de transport sur la période 2004-2013. Fin 2009, sa contribution dans ce domaine s'élevait à 52 milliards d'EUR.

La politique relative aux réseaux transeuropéens vise à promouvoir l'intégration et le développement socioéconomiques de l'Union européenne. Les réseaux transeuropéens de transport facilitent la libre circulation des marchandises et des personnes et soutiennent le développement des régions moins favorisées de l'Union. Ils relient également l'UE à ses pays voisins, dont les pays candidats à l'adhésion et les voisins méridionaux et orientaux.

Le transport ferroviaire, auquel la BEI accorde de plus en plus d'importance, a absorbé 3,2 milliards d'EUR. Cette tendance est confirmée par l'augmentation de 32 % enregistrée dans ce secteur en 2009 par rapport à 2008. Les prêts en faveur de projets routiers ont représenté 4,5 milliards d'EUR du total des financements octroyés, en 2009, à l'appui des réseaux transeuropéens de transport. Les prêts à l'appui du secteur aérien ont atteint 1,7 milliard d'EUR. Les financements relatifs aux projets maritimes, aux ports, aux terminaux de conteneurs et aux voies de navigation intérieure, qui relèvent du concept d'« autoroutes de la mer », se sont élevés à 1 milliard d'EUR. Un montant de 341 millions d'EUR a été alloué à des investissements divers, sous la forme, principalement, de prêts-cadres et de prises de participation dans des

Les réseaux transeuropéens de transport facilitent la libre circulation des marchandises et des personnes et soutiennent le développement des régions moins favorisées de l'Union.

fonds d'investissement. En dehors de l'UE, la Banque a prêté 1,2 milliard d'EUR en faveur de projets ferroviaires et routiers au Monténégro, au Maroc, en Serbie, en Tunisie et en Turquie.

Les partenariats public-privé (PPP) jouent un rôle important dans le financement des réseaux de transport. En 2009, les projets réalisés en PPP ont représenté 9 % des prêts de la BEI à l'appui des transports. La Banque a acquis une vaste expérience et des connaissances approfondies dans le domaine du financement en PPP et elle s'est donc vu confier, par la Commission européenne et les États membres de l'UE, la tâche de mettre sur pied le **Centre européen d'expertise en PPP**. Celui-ci a pour objectif d'encourager un partage efficace de l'expérience et des meilleures pratiques relatives aux PPP, d'appuyer la préparation de projets et de fournir des services de conseil aux promoteurs publics de projets de RTE-T prioritaires.

Réseaux transeuropéens
(2005-2009 : 53 milliards d'EUR)

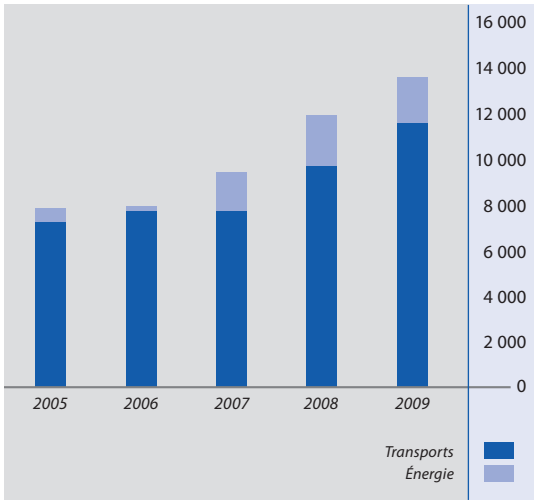

Outre son rôle dans la mise en place du Centre européen d'expertise en PPP, la BEI continue à coopérer étroitement avec les coordonnateurs au niveau de l'UE, la Commission européenne, les États membres de l'UE, les associations professionnelles et le secteur bancaire, dans le but d'accélérer, dans la mesure du possible, le lancement effectif et le financement des projets de RTE. La coopération entre la Banque et la Commission couvre aussi les efforts déployés pour acheminer les ressources des Fonds structurels et du

Soutien au développement de la porte d'accès méridionale de l'Europe : le port de Barcelone

Établies depuis 20 ans, les relations entre la BEI et l'Autorité portuaire de Barcelone (Autoridad Portuaria de Barcelona – APB) illustrent bien la façon dont une coopération fondée sur la confiance mutuelle et le dialogue positif peut contribuer au développement réussi d'une infrastructure portuaire de grande envergure. Grâce à un soutien financier régulier de la BEI et à une planification stratégique judicieuse, une infrastructure impressionnante a été aménagée au fil des ans dans le principal port de Catalogne, contribuant ainsi à renforcer Barcelone dans son rôle de plate-forme logistique internationale de premier plan dans la région méditerranéenne.

Port maritime international relevant du réseau transeuropéen de transport (RTE-T), spécialisé dans les cargaisons générales et les marchandises à forte valeur ajoutée, Barcelone se classe parmi les principaux ports du bassin méditerranéen : elle représente environ 77 % et 23 %, respectivement, des échanges extérieurs par voie maritime de la Catalogne et de l'Espagne. Le caractère transeuropéen de ce port est encore renforcé par ses excellentes connexions intermodales avec les grands axes routiers et ferroviaires et par la proximité de l'aéroport de Barcelone.

Suite à l'accroissement marqué du trafic de marchandises générales au cours de la dernière décennie, l'APB a réalisé de grands projets d'extension portuaire aux fins d'adapter sa capacité et de renforcer sa compétitivité, notamment sur le marché méditerranéen des transports maritimes. Dans ce contexte, au fil des ans, la BEI a apporté à l'APB un soutien financier à long terme adapté aux besoins d'infrastructures du port, ce qui s'est traduit par un volume de prêts signés d'environ 539 millions d'EUR à la fin de 2009.

Le dernier montage financier en date, signé en 2009, concerne des investissements à mettre en œuvre d'ici 2012, y compris la deuxième tranche du terminal Catalunya, l'extension de plusieurs installations (concernant le transport maritime conteneurisé, polyvalent et à courte distance) au niveau des quais Sud et Adosado, ainsi qu'une amélioration générale des connexions intermodales (rail-route) requises pour permettre au port de répondre à l'accroissement du trafic prévu dans l'arrière-pays dynamique de Barcelone. Les relations avec l'APB constituent une référence incontournable dans la contribution de la Banque à la modernisation stratégique des ports espagnols.

Les relations avec l'APB constituent une référence incontournable dans la contribution de la Banque à la modernisation stratégique des ports espagnols.

Fonds de cohésion vers les projets de RTE, particulièrement dans les États membres d'Europe centrale et orientale, ainsi que les préparatifs de mise en œuvre du système européen de gestion du trafic ferroviaire dans certains corridors de transport de fret et du système européen de nouvelle génération pour la gestion du trafic aérien.

La BEI a également contribué à la mise en place de l' **instrument de garantie de prêts pour les projets de RTE de transport**. Ce nouvel instrument financier couvre les risques d'insuffisance des recettes liés au faible trafic durant la phase critique de l'entrée en exploitation des projets. Cet outil est spécialement conçu pour permettre une plus grande participation du secteur privé aux projets de RTE exposés à un risque d'insuffisance du trafic. L'opération signée en 2009 – en pleine crise financière – pour l'élargissement de l'autoroute A5 entre Baden-Baden et Offenburg a constitué une réelle innovation puisqu'elle a fait appel à toute la gamme des produits de la Banque (prêt de premier rang, prêt subordonné et apport de fonds propres par l'intermédiaire du fonds Meridiam, dont la BEI est actionnaire).

En 2009, la Banque a également mis en place le **Fonds d'infrastructure Marguerite**, en coopération avec cinq institutions financières européennes de premier plan[1]. Doté d'un capital initial de 600 millions d'EUR, le Fonds s'est fixé un objectif de collecte de 1,5 milliard d'EUR d'ici la dernière clôture, en 2011. Il vise expressément à attirer des investissements en faveur d'infrastructures qui concourent à la réalisation des grandes politiques de l'UE dans les domaines de la lutte contre le changement climatique, de la sûreté énergétique et des réseaux transeuropéens. Le Fonds d'infrastructure Marguerite devrait servir de modèle pour la création d'outils similaires au sein de l'UE, en associant le principe du retour sur investissement à la réalisation des objectifs visés par les politiques publiques.

[1] *La Caisse des dépôts et consignations, Cassa Depositi e Prestiti, Kreditanstalt für Wiederaufbau, Instituto de Crédito Oficial et Powszechna Kasa Oszędności.*

Un acteur financier majeur à l'extérieur de l'UE

Ses investissements extérieurs s'élevant à 8,6 milliards d'EUR, la BEI apporte également un important soutien financier aux projets réalisés en dehors de l'UE. La plupart de ses opérations de financement en dehors de l'Union sont couvertes par la garantie du budget de l'UE au titre du « mandat extérieur », qui définit les objectifs de ses interventions dans les différentes régions du monde.

Un examen à mi-parcours des activités de la Banque à l'extérieur de l'UE a été lancé en 2009 et a consisté en une évaluation indépendante menée par un comité des sages, présidé par l'ancien directeur général du FMI, Michel Camdessus. Le rapport de cet examen a été publié en février 2010 et servira de base à une proposition de la Commission européenne, ainsi qu'à une codécision ultérieure du Parlement européen et du Conseil de l'UE.

L'accord de Cotonou, qui fixe les grandes orientations des relations de la Banque avec les pays ACP, est également en cours de révision, comme c'est le cas tous les cinq ans. Les conclusions seront présentées avant la fin de l'année 2010.

La BEI accorde des prêts et des garanties dans les **pays candidats** (Croatie, Turquie et ancienne République yougoslave de Macédoine – ARYM) et dans les **pays candidats potentiels** (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie, y compris le Kosovo en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies). Elle réalise ces interventions, d'une part, en vertu du mandat de prêt extérieur que lui a confié l'Union européenne et, d'autre part, au titre du mécanisme préadhésion qui lui est propre. La BEI figure au premier rang des bailleurs de fonds internationaux en Europe du Sud-Est.

En 2009, la BEI a accordé 2,6 milliards d'EUR de nouveaux prêts en Turquie, un montant équivalent au record atteint en 2008. Le maintien de ce niveau d'activité élevé s'explique principalement par la volonté de contrer la crise financière mondiale et ses conséquences. Au cours des deux dernières années, la BEI a apporté promptement son soutien à l'économie turque, en intensifiant son activité de prêt (avec un montant additionnel de 500 millions d'EUR par an en sus du montant « normal » de 2 milliards d'EUR environ)

- Pays candidats et pays candidats potentiels
- Pays méditerranéens
- Pays partenaires orientaux
- Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, PTOM et Afrique du Sud
- Amérique latine et Asie
- Pays d'Asie centrale

et en œuvrant tout particulièrement au renforcement du secteur turc des PME, qui a bénéficié en 2009 de prêts se montant à 1,5 milliard d'EUR rétrocédés par des banques intermédiaires.

Dans les Balkans occidentaux[2] les prêts BEI ont totalisé près de 1,7 milliard d'EUR en 2009, ce qui représente un niveau d'activité sans précédent (total des prêts accordés depuis 2005 : 4,3 milliards d'EUR). La Serbie est le principal bénéficiaire des financements de la BEI dans les Balkans occidentaux depuis que la Banque a recommencé à intervenir dans la région en 2001. En 2009, les prêts accordés ont atteint un nouveau montant record de 897 millions d'EUR. Une forte proportion de ces financements a servi à développer les réseaux transeuropéens de transport.

Alors que l'Union pour la **Méditerranée** se met progressivement en place, la BEI, à travers son bras financier en Méditerranée, la FEMIP (Facilité euro-

Pays candidats et pays candidats potentiels

Prêts octroyés en 2009	Total (Mio EUR)
Turquie	2 648
Serbie	897
Croatie	415
Bosnie-Herzégovine	153
Monténégro	111
Ancienne République yougoslave de Macédoine	103
Albanie	13
Total	**4 340**

[2] *Albanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo (au titre de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies), Monténégro et Serbie.*

Pays méditerranéens

Prêts octroyés en 2009	Total	dont : capital-risque
Maroc	540	
Tunisie	434	
Jordanie	166	
Syrie	155	
Égypte	122	2
Israël	82	
Liban	70	
Opérations régionales	25	25
Total	**1 593**	**27**

méditerranéenne d'investissement et de partenariat), a vigoureusement renforcé son soutien aux pays partenaires de la région. En portant son volume d'activité à un niveau inégalé de 1,6 milliard d'EUR en 2009, la FEMIP a confirmé à ses partenaires méditerranéens sa capacité à les accompagner dans la modernisation de leurs politiques publiques face à la crise économique mondiale et a consolidé sa place de premier investisseur dans le développement en Méditerranée.

En 2009, les prêts de la FEMIP ont servi à financer 19 projets d'envergure et à soutenir les PME ainsi que la microfinance. Depuis sa création en octobre 2002, la FEMIP aura apporté plus de 10 milliards d'EUR de financement, accompagnant ainsi la modernisation des pays partenaires méditerranéens et contribuant au maintien et à la création d'emplois dans la région. Les entreprises privées ont bénéficié de près de 60 % des financements de la FEMIP en nombre de projets signés et de plus de 40 % des montant octroyés. Au-delà de cet accroissement en volume, l'action de la FEMIP s'est caractérisée par un apport en valeur ajoutée, notamment à travers la mise en place de financements complexes (partenariats public-privé, financements sur projet, opérations présentant un profil de risque plus élevé que celui généralement admis par la Banque). Les synergies avec les institutions financières partenaires ont été renforcées, comme en témoigne le montant des cofinancements, qui dépasse 1,1 milliard d'EUR (près de 70 % des opérations signées en 2009).

Œuvrant en coopération étroite avec la BERD, la Banque finance également des projets dans les **pays partenaires de l'Est**, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Belarus (sous réserve de la décision à venir du Conseil de l'UE et du Parlement européen), la Géorgie, la Moldavie, la Russie

et l'Ukraine, au titre d'un mandat doté d'une enveloppe de prêt de 3,7 milliards d'EUR pour la période 2007-2013. L'accent est mis sur des projets présentant un grand intérêt pour l'UE dans les secteurs des transports (corridors transeuropéens), de l'énergie, des télécommunications et de l'environnement. En plus du mandat qui lui a été confié par l'UE, la BEI a créé son propre Mécanisme en faveur des partenaires orientaux, doté d'une enveloppe de 1,5 milliard d'EUR, en vue d'accorder des prêts ou des garanties à l'appui d'investissements de l'UE dans ces mêmes pays, en agissant à ses propres risques.

L'intervention de la BEI dans les **États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique** ainsi que dans les territoires d'outre-mer s'articule autour d'activités qui encouragent les initiatives du secteur privé et favorisent la croissance économique, tout en profitant à l'ensemble des populations et des régions. La Banque soutient également des projets du secteur public lorsqu'ils présentent une importance cruciale pour le développement du secteur privé et pour l'instauration d'un climat d'affaires concurrentiel. Le choix des projets est dicté par leur capacité à générer des avantages durables sur les plans économique, social et environnemental.

Le financement des opérations de la BEI est assuré par les budgets des États membres de l'UE au travers de la Facilité d'investissement, ainsi que par des prêts octroyés par la Banque sur ses ressources propres et à ses propres risques. Les signatures de prêts relevant de la Facilité d'investissement sont passées de 336 millions d'EUR en 2008 à 450 millions d'EUR en 2009. Dans les pays ACP, la BEI a par ailleurs financé en 2009, sur ses ressources propres, des projets à hauteur de 413 millions d'EUR (contre 225 millions d'EUR en 2008). Au titre d'un mandat distinct, la BEI a prêté 280 millions d'EUR à l'appui de projets réalisés en République d'Afrique du Sud, contre 203 millions d'EUR en 2008.

Les bouleversements financiers planétaires ont interrompu la croissance économique dans la majorité des pays ACP. L'appui au secteur privé demeure dès lors d'une importance capitale. Pour faire face aux défis de la crise économique mondiale, la BEI a renforcé ses activités de prêt afin de contribuer au rétablissement de la confiance et de jeter les bases du retour à la croissance.

Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, PTOM et Afrique du Sud

Prêts octroyés en 2009	Total	dont : capitaux à risques
Afrique	625	222
Afrique australe et océan Indien	180	5
Afrique de l'Ouest	137	105
Afrique de l'Est	133	6
Afrique centrale et équatoriale	99	30
Opérations multirégionales	76	76
Caraïbes	64	43
Pacifique	23	7
Régional - ACP	178	178
PTOM	10	
ACP et PTOM	863	450
AFRIQUE DU SUD	280	–

Amérique latine et Asie

Prêts octroyés en 2009	Total (Mio EUR)
Amérique latine	**823**
Panama	538
Argentine	170
Colombie	100
Nicaragua	15
Asie	**466**
Viêt Nam	147
Chine	119
Pakistan	100
Inde	100
Total	**1 288**

En vertu du mandat actuel, la BEI peut prêter jusqu'à 3,8 milliards d'EUR en **Asie et en Amérique latine** durant la période 2007-2013. Les activités de prêt de la Banque en Asie et en Amérique latine s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de coopération économique de l'UE dans ces régions. Elles visent à conforter la présence de l'UE par le biais d'investissements étrangers directs et de transferts de technologies et de savoir-faire, mais ciblent également la protection de l'environnement (y compris la lutte contre les changements climatiques) et les projets qui contribuent à la sûreté de l'approvisionnement énergétique de l'Union européenne. En 2009, la BEI a prêté 1 288 millions d'EUR en Amérique latine et en Asie, soit près de trois fois plus qu'en 2008 (469 millions d'EUR). Les interventions en Asie ont atteint environ 466 millions d'EUR, tandis qu'elles se sont élevées à quelque 823 millions d'EUR en Amérique latine.

Parmi les **pays d'Asie centrale** pouvant prétendre à des concours de la BEI (Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan), la République du Tadjikistan a été la première à signer un accord-cadre en 2009. Jetant les bases des futures activités de prêt de la BEI dans ce pays, l'accord privilégie le financement de grands projets énergétiques, ainsi que les investissements dans la protection de l'environnement.

Le projet minier Moma Titanium Minerals a été distingué par deux importantes récompenses dans les domaines de la responsabilité sociale des entreprises et de la performance socioéconomique.

Un projet minier financé par la BEI au Mozambique remporte des prix récompensant la responsabilité sociale et les performances socioéconomiques de l'entreprise

Les projets dans les industries extractives et minières sont souvent complexes et exigeants. Toutefois, ils peuvent aussi être des instruments de première importance pour valoriser les ressources naturelles locales, accroître les exportations et générer des recettes fiscales pour les pays concernés sous la forme de redevances minières et d'impôts sur les sociétés. Afin d'accroître la transparence des versements effectués et des revenus perçus, la BEI soutient activement l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Elle assure la promotion de l'ITIE auprès de ses emprunteurs et encourage ceux-ci à en adopter les principes, notamment en matière de communication et de publication d'informations sur les recettes des industries extractives.

Pour certains pays, notamment ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), les ressources minérales sont la principale source de développement économique disponible. Les projets dans ce secteur peuvent en outre entraîner la création d'emplois permanents – directs et indirects – et offrir des possibilités de formation qui contribuent au développement des compétences locales.

Dans ce contexte, la BEI a eu le plaisir d'apprendre que l'un des projets miniers qu'elle a financés, la mine Moma Titanium Minerals dans le nord du Mozambique, avait récemment été distingué par deux importantes récompenses dans les domaines de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de la performance socioéconomique. En septembre 2009, la société Kenmare Resources plc, propriétaire et exploitant de la mine Moma Titanium Minerals, s'est vu décerner par la Chambre de commerce d'Irlande, en association avec le ministère irlandais des affaires communautaires, le Prix du Président pour le meilleur programme international de RSE, en reconnaissance du travail accompli par la Kenmare Moma Development Association (KMDA). En octobre 2009, la KMDA a remporté un autre trophée prestigieux pour ses activités en faveur de l'amélioration des conditions socioéconomiques de la population vivant autour de la mine. Le Nedbank Socio-Economic Award a été décerné par un jury d'experts indépendants à l'issue d'un entretien et d'une visite de trois jours sur le site afin d'examiner le travail de la KMDA et de rencontrer les bénéficiaires du projet. Le groupe bancaire Nedbank a particulièrement salué la KMDA pour avoir commencé son action en faveur du développement avant le début de l'exploitation minière, pour sa vision stratégique globale et sa méthode ascendante, ainsi que pour les partenariats étroits noués avec des organisations non gouvernementales et des organismes publics internationaux et locaux.

Fondée par Kenmare en 2004, la KMDA a pour vocation d'appuyer le développement socioéconomique de la population vivant à proximité de la mine de Moma, soit 10 000 personnes. Grâce au soutien d'institutions partenaires locales et internationales, la KMDA a créé plusieurs petites exploitations qui produisent des œufs, des poulets et des légumes et génèrent 150 000 USD de recettes par an sur un total de six villages. La KMDA a également créé un dispensaire mobile dispensant les soins d'un médecin généraliste et d'un dentiste, mis en place des programmes de sécurité alimentaire et de santé (notamment autour du VIH), construit quatre écoles, établi un système d'épargne et de crédit, installé des pompes à eau et mis sur pied une équipe de football. S'il reste beaucoup à faire, il n'est pas une famille de la région dont les conditions de vie n'aient, d'une manière ou d'une autre, bénéficié des activités de la KMDA. Jusqu'à présent, plus de 200 personnes ont profité directement des différentes activités sociales organisées. Les habitants qui prennent part aux activités marchandes de la KMDA gagnent plus que le salaire minimum payé au Mozambique et les employés de la mine touchent également un salaire nettement supérieur à la moyenne nationale.

La BEI a financé le projet Moma Titanium en 2004 et en 2005 au moyen de prêts totalisant près de 58 millions d'EUR, au titre de la Facilité d'investissement que la Banque venait de créer.

Faits marquants de l'activité d'emprunt de la BEI en 2009

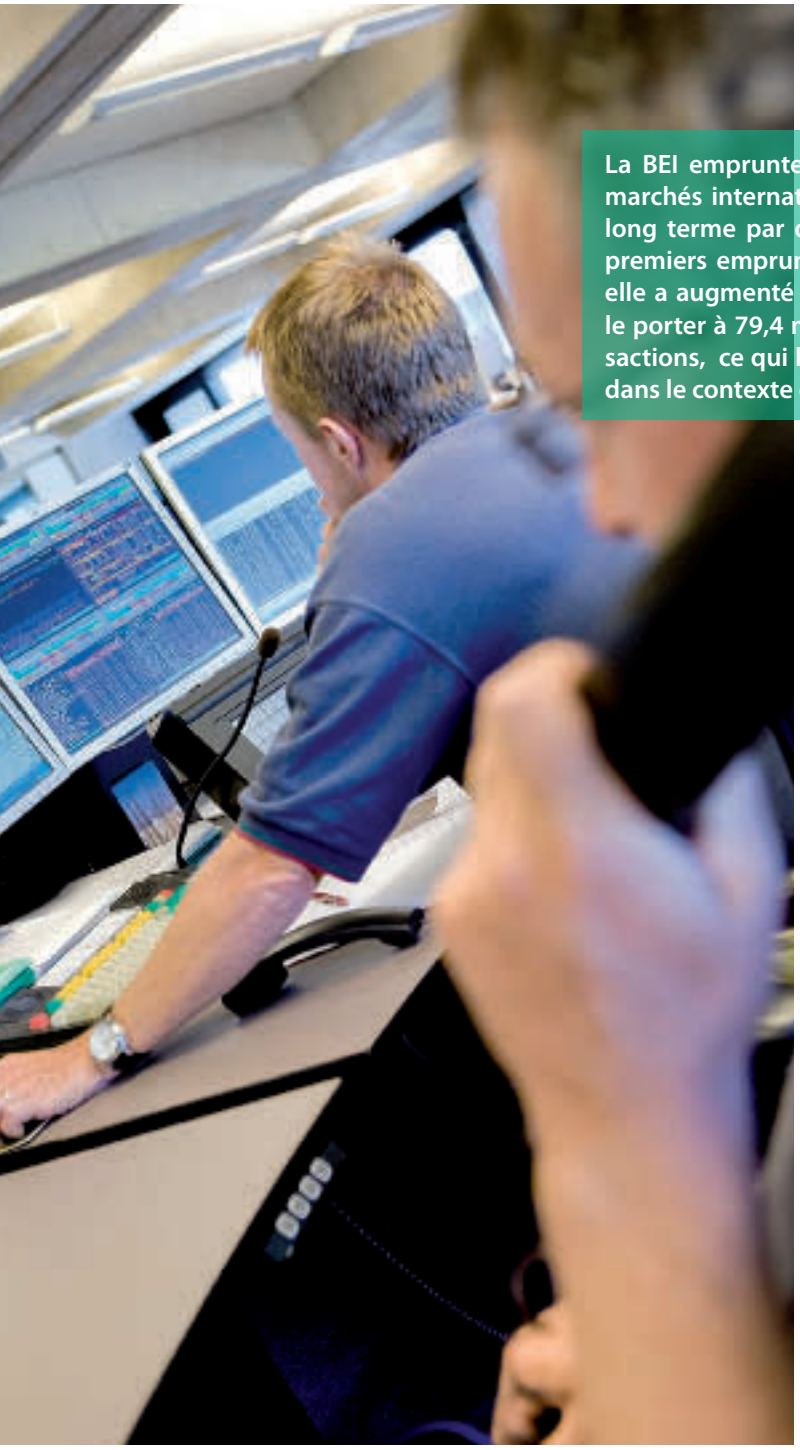

La BEI emprunte la plupart de ses ressources de prêt sur les marchés internationaux des capitaux, où elle lève des fonds à long terme par des émissions obligataires. Figurant parmi les premiers emprunteurs sur les marchés obligataires mondiaux, elle a augmenté en 2009 son volume d'emprunt de 33 % pour le porter à 79,4 milliards d'EUR, au travers de plus de 260 transactions, ce qui lui a permis d'intensifier ses opérations de prêt dans le contexte du plan de relance de l'UE.

Malgré la forte instabilité des marchés, la BEI a obtenu ces résultats grâce à sa stratégie d'émission souple et équilibrée. Cette stratégie se caractérise par une observation constante de l'évolution de la demande du marché, ainsi que par le maintien d'une présence sur le segment des émissions de référence et la diversification de l'origine des ressources collectées.

Au début de 2009, les marchés se ressentaient encore de la quasi-fermeture observée de mi-octobre à fin 2008. De plus, le déploiement soudain des plans de sauvetage gouvernementaux et les besoins d'emprunt qui en ont résulté ont tout d'abord suscité une incertitude extrême quant à l'offre et à la demande d'obligations dans le segment de marché de la BEI. Ces conditions de marché ont entraîné un sérieux réajustement du prix de tous les actifs. En cours d'année, la conjoncture s'est nettement améliorée, même si elle est restée caractérisée par une instabilité et une incertitude élevées.
En 2009, les ressources empruntées par la Banque dans ses trois **monnaies principales (EUR, GBP et USD)** ont atteint 70,2 milliards d'EUR.

La BEI figure parmi les premiers emprunteurs sur les marchés obligataires mondiaux.

La part de l'**euro** a représenté plus de la moitié du volume collecté et atteint 43,2 milliards d'EUR, soit une hausse considérable par rapport à 2008 (16,8 milliards d'EUR ou 28,2 % du total). Les émissions de référence EARN (*Euro Area Reference Note* – obligations de référence pour la zone euro) ont constitué l'essentiel de cette collecte : 32,1 milliards d'EUR. Le montant levé sur le segment des émissions ciblées et structurées a lui aussi fortement augmenté, atteignant 11 milliards d'EUR. Soucieuse de diversifier en permanence ses sources de financement et sa clientèle d'investisseurs, la BEI a, pour la première fois, lancé des produits dans un format spécifique au marché allemand, les billets à ordre *(Schuldscheine)* et les obligations nominatives *(Namensschuldverschreibungen)*, qui lui ont permis de lever 2,7 milliards d'EUR. En outre, la Banque a lancé un emprunt syndiqué sous forme d'obligations à taux variable dites « coopératives », pour un montant total de 4,5 milliards d'EUR ; cet emprunt fait, pour la première fois, appel à des consortiums entièrement constitués de banques coopératives, de banques populaires et de caisses d'épargne européennes.

La BEI a levé 5,8 milliards de livres sterling en 2009 et malgré la baisse du volume de ses émissions en **GBP,** elle a maintenu sa position de premier émetteur autre que l'État dans cette monnaie. Elle a été en mesure de réaliser plusieurs transactions de référence inhabituellement grandes. La première était le nouvel emprunt de 1 milliard de GBP lancé en février, la plus grande émission en GBP à taux fixe jamais réalisée par la Banque en une seule tranche. Un autre emprunt, à hauteur de 600 millions de GBP, lui a succédé, d'une taille là aussi exceptionnellement grande pour une émission en livre sterling à taux fixe assortie d'une durée de 20 ans.

Sur le marché du **dollar des États-Unis,** a BEI a levé 28 milliards d'USD au cours de l'année, en lançant cinq émissions globales de référence à taux fixe et une émission à taux variable. Lorsque le marché s'est redressé, à partir du deuxième trimestre, les écarts de taux se sont resserrés à chaque nouvelle émission. Le programme d'émissions de référence en USD a culminé avec le lancement par la Banque en septembre 2009 de son plus gros emprunt global en USD, une émission de 5 milliards d'USD à 3 ans. Les émissions sur mesure ont également connu un gros succès puisqu'elles ont permis de récolter 5 milliards d'USD.

La collecte de ressources dans d'**autres monnaies** s'est déroulée dans un climat de forte réticence face au risque parmi les investisseurs, qui s'est traduit par la quasi-fermeture des marchés des monnaies émergentes sur l'essentiel du premier semestre. La BEI s'est particulièrement distinguée, dans ces circonstances, en accroissant de 11 % ses emprunts dans d'autres monnaies pour les porter à 9,2 milliards d'EUR. Elle a effectué des emprunts dans 16 monnaies autres que ses monnaies principales (plus trois en format synthétique – real brésilien, cedi ghanéen, kwacha zambien), ce qui représente près de 12 % du programme total de collecte pour l'année. Parmi ces monnaies, ce sont le dollar australien, le franc suisse et le yen japonais qui ont enregistré les plus gros volumes d'émission.

La Banque a renforcé son attrait auprès des **investisseurs socialement responsables**, notamment grâce à une nouvelle émission d'obligations « climatiquement responsables » sur le marché suédois. Ces obligations se caractérisent principalement par le fait que leur produit est consacré à des projets financés par la Banque dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Fin 2009, une grande partie du produit de ces nouvelles obligations avait déjà été décaissée.

Gouvernance de la BEI

En mars 2009, José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, a reçu à Bruxelles Philippe Maystadt, président de la Banque européenne d'investissement.

La responsabilité d'entreprise à la BEI

La BEI considère la responsabilité d'entreprise et le développement durable comme de bonnes pratiques professionnelles, propres à promouvoir l'équilibre entre croissance économique, bien-être social et protection de l'environnement. Soucieuse d'être au diapason de l'ensemble de la société, la BEI prend volontairement des mesures qui vont au-delà du respect nécessaire des exigences légales, et elle adapte systématiquement ses politiques, ses normes et ses procédures.

La BEI s'emploie à promouvoir la responsabilité d'entreprise au travers de la façon dont elle remplit sa mission et mène sa gestion interne. Elle prend en compte les conséquences directes de ses activités sur ses clients, ses fournisseurs et ses employés, et les effets de ses propres installations sur l'environnement. Elle reconnaît en outre les conséquences que peuvent avoir ses décisions d'investissement ainsi que leurs interactions éventuelles avec les défis mondiaux qu'affrontent nos sociétés. Les critères environnementaux et sociaux sont par conséquent un aspect important de tous les projets financés par la BEI.

Un nouvel indicateur relatif aux changements climatiques va permettre à la Banque de rendre compte de son activité en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation.

La lutte contre le changement climatique revêtant une importance de plus en plus grande dans les opérations qu'elle finance, la BEI a décidé de mettre au point un nouvel indicateur relatif aux changements climatiques, qu'elle a pris en compte dans son plan d'activité pour la période 2010-2012. Grâce à cet indicateur, la Banque pourra rendre compte objectivement de ses projets contribuant à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation, puisqu'il permettra de mesurer le volume de projets signés à cette fin. Les objectifs de prêt en faveur de la lutte contre les changements climatiques ont été fixés à 20 % du total des prêts de la BEI en 2010, à 22 % en 2011 et à 25 % en 2012.

L'initiative la plus récente, dans laquelle la BEI fait œuvre de pionnière, est l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre générées par les projets qu'elle finance, dans le but de mesurer son empreinte carbone. La Banque travaille en étroite collaboration avec d'autres institutions financières internationales (IFI) en vue d'échanger les meilleures pratiques et les informations disponibles en la matière.

De même que les normes environnementales sont conçues pour protéger et améliorer l'environnement naturel et bâti, les normes sociales ont pour but de protéger les droits et d'améliorer les moyens de subsistance des personnes touchées par les projets que finance la BEI. Ces normes sociales visent également à favoriser le bien-être individuel, l'intégration sociale et les collectivités durables.

La BEI ne finance que des projets qui respectent les droits humains et se conforment aux normes sociales qu'elle a établies sur la base des principes énoncés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et des bonnes pratiques internationales. Le vaste sujet des droits humains fait l'objet d'une attention croissante de la part du grand public, y com-

La BEI souhaite contribuer à la définition des meilleures pratiques concernant les droits humains.

pris des organisations militantes qui s'intéressent aux institutions financières internationales comme la Banque européenne d'investissement. Des organisations de la société civile, des communautés locales et des populations autochtones ont, à plusieurs reprises et à juste titre, interpellé la BEI et d'autres IFI afin qu'elles prennent davantage en considération les enjeux liés aux droits humains et à la protection de l'environnement. La BEI a instauré un mécanisme interne de traitement des plaintes, et si la partie affectée n'est pas satisfaite de la suite réservée à sa plainte en vertu de ce mécanisme, elle peut adresser au Médiateur européen une réclamation à l'encontre de la Banque. La BEI se distingue à cet égard des autres institutions financières internationales. Elle souhaite contribuer à la définition des meilleures pratiques concernant les droits humains. C'est la raison pour laquelle elle organisera en 2010 une série de séminaires internationaux autour du thème de l'entreprise et des droits humains, afin de recueillir les avis des principales parties prenantes, notamment en ce qui concerne l'audit préalable de grands projets d'investissement, ainsi que les mécanismes de réclamation et le règlement de litiges ayant trait aux droits humains.

La BEI est très attentive à sa propre **empreinte écologique**. Parmi les derniers progrès réalisés en la matière, on peut citer des mesures incitant le personnel à privilégier les transports collectifs plutôt que la voiture particulière et un système de gestion environnementale en amélioration constante.

Soucieuse d'appuyer les mesures visant à protéger l'environnement et à réduire les émissions de CO_2, la BEI a signé en 2009 un contrat avec la ville de Luxembourg afin d'offrir à ses employés un abonnement gratuit au réseau de bus de la ville de Luxembourg. On estime que si 10 % du personnel utilise les transports publics régulièrement, cela permettra de diminuer les émissions de CO_2 de 170 tonnes par an.

Le nouveau bâtiment de la BEI a obtenu la certification « excellente » en raison de ses atouts écologiques.

En 2009, les émissions de CO_2 résultant des activités de la Banque ont représenté au total quelque 16 576 tonnes, dont 94 % étaient imputables à la mobilité et 6 % à l'énergie, aux déchets et à la consommation de papier. Il s'agit d'une réduction de 16 % par rapport au rejet d'émissions enregistré par la BEI en 2008.

Le nouveau bâtiment de la Banque inauguré à Luxembourg-Kirchberg en 2008 est renommé pour sa viabi-

lité environnementale et son efficacité énergétique. Il a été certifié conforme au code pour les bâtiments durables par BREEAM. La méthode BREEAM d'évaluation des performances environnementales des bâtiments est la plus utilisée à travers le monde. Elle fixe les normes encadrant les meilleures pratiques de conception durable et est devenue la mesure utilisée de facto pour décrire les performances environnementales d'un édifice ; le nouveau bâtiment de la BEI obtenu la certification « excellente » en raison de ses atouts écologiques.

La Banque agit en tant qu'**employeur responsable** afin de développer le potentiel de son personnel. Les politiques et procédures de la BEI en matière de ressources humaines sont conformes aux meilleures pratiques et à la législation en vigueur.

En 2009, le département des ressources humaines a poursuivi le travail de mise en œuvre de la stratégie de diversité, adoptée en 2008 et désormais pleinement intégrée dans la politique des ressources humaines de la BEI. La Banque considère cette stratégie comme essentielle à sa réussite.

La Banque n'entend pas seulement promouvoir la **diversité** au sein de son personnel sur le plan quantitatif, mais elle a également la volonté d'assurer la pleine « inclusion » de ses employés sur le lieu de travail. Le principe d'inclusion consiste à mettre en valeur la contribution unique que chaque employé apporte à son entreprise. Les employés donnent leur pleine mesure lorsqu'ils travaillent dans un climat de respect et de confiance qui leur offre un maximum de souplesse et d'autonomie dans leur façon de travailler, tout en s'assurant qu'ils adhèrent pleinement aux objectifs convenus.

La BEI a adopté une approche souple du temps de travail. Afin de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et de prendre en compte l'évolution de l'environnement de travail, la Banque a introduit en 2009 davantage de flexibilité encore, de façon à étayer sa stratégie de diversité et offrir un cadre de travail inclusif. En outre, une organisation du

Une approche souple du temps de travail.

travail souple peut contribuer sensiblement à atténuer l'empreinte carbone de la BEI, en éliminant une partie des trajets domicile-travail, diminuant ainsi la consommation d'énergie.

En 2009, les dispositions en matière de télétravail ont été assouplies, notamment avec la possibilité de télétravailler sur une base régulière ou occasionnelle. D'autres aménagements prévoient la possibilité de répartir les heures de travail sur l'ensemble de l'année, une plus grande flexibilité concernant les plages horaires de présence obligatoire au bureau (qui peuvent désormais être convenues au cas par cas entre chaque employé et son supérieur hiérarchique direct), ainsi qu'une plus grande souplesse quant à l'utilisation des heures supplémentaires accumulées.

L'année 2009 a été marquée par la conclusion des négociations avec les représentants du personnel au sujet de la réforme du régime de retraite. L'accord obtenu avec les représentants du personnel constitue une étape importante car, outre la réforme du régime de retraite proprement dit, il contient des mesures supplémentaires destinées à maintenir une bonne couverture sociale pour le personnel.

Enfin, les règles régissant les conditions d'invalidité partielle ou temporaire ont fait l'objet d'une révision en 2009. Ces nouvelles modalités offrent plus de souplesse dans la gestion des diverses situations médicales. En 2013, la BEI fera le bilan de l'application de ces règles, en concertation avec les représentants du personnel.

Collaboration avec l'UE et les institutions partenaires internationales

Pour que la Banque puisse atteindre ses objectifs, il est essentiel qu'elle entretienne un dialogue constant et ouvert ainsi qu'une coopération très active avec les institutions européennes qui élaborent, proposent et arrêtent les politiques de l'Union. La BEI est un partenaire stratégique et actif des autres institutions européennes, mais elle œuvre également en étroite collaboration avec d'autres institutions financières internationales et bilatérales.

Au cours de l'année 2009, la coopération avec le **Conseil de l'Union européenne** s'est poursuivie à un rythme intensif. Le président de la BEI, Philippe Maystadt, a participé activement aux débats des ministres européens de l'économie et des finances, réunis mensuellement pour le Conseil Affaires économiques et financières (ECOFIN), et il a présenté les perspectives et les contributions du Groupe BEI concernant d'importants enjeux liés aux politiques de l'UE. Le Conseil ECOFIN a apprécié le savoir-faire du Groupe BEI en matière de financement d'investissements, surtout dans le contexte des turbulences financières et de la récession économique, ainsi que sa volonté de s'associer aux efforts collectifs des États membres et de la Commission européenne pour lutter contre la crise.

La BEI est un partenaire stratégique et actif des autres institutions européennes.

Le septième mandat (2009-2013) du **Parlement européen** s'est ouvert sur des préoccupations d'ordre économique et social, là encore. M. Maystadt a été invité à des séances publiques de plusieurs commissions parlementaires, notamment celles chargées des budgets, du développement, des affaires économiques et monétaires, ainsi que du contrôle budgétaire. En 2009, le rapport annuel du Parlement européen sur la BEI a été associé au rapport annuel sur la BERD et il a été approuvé pratiquement à l'unanimité. La Banque a suivi de façon rigoureuse les recommandations de l'Hémicycle européen. Par ailleurs, le Parlement européen et le Conseil de l'UE vont se prononcer, par voie de codécision, sur l'examen à mi-parcours des mandats extérieurs de la BEI.

Le partenariat étroit avec la **Commission européenne** a donné naissance à de nouvelles initiatives commu-

nes. Parmi celles-ci, l'instrument européen de microfinancement Progress en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale est géré par le FEI et sera doté par la Commission européenne et la BEI d'une enveloppe allant jusqu'à 200 millions d'EUR ; ce nouveau dispositif est destiné à soutenir les institutions de microfinance centrées sur les petites entreprises, l'économie sociale ou les demandeurs d'emploi ayant des difficultés de réinsertion sur le marché du travail. En collaboration avec la direction générale de la politique régionale, la Banque a assuré avec succès le déploiement des programmes JESSICA, JEREMIE, JASMINE et JASPERS, et renforcé la mise en œuvre de ces initiatives conjointes.

La BEI travaille également de concert avec la Commission européenne pour accélérer le passage de l'UE à une économie à faible intensité de carbone, notamment dans le cadre du plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (« plan SET »), conçu pour hâter l'adoption de technologies rentables à faibles émissions de carbone.

La BEI a intensifié ses activités à l'appui des programmes relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables mis en place par des collectivités locales, notamment dans le cadre de la Convention des maires, une initiative lancée en février 2009 qui concerne principalement les bâtiments et l'éclairage publics ainsi que les transports collectifs propres.

En ce qui concerne la coopération européenne à l'échelle territoriale, la BEI a joué un rôle clé dans la conception, le lancement et la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la mer Baltique. Elle participe également à l'élaboration d'une stratégie macrorégionale semblable pour le bassin du Danube.

La BEI coopère étroitement avec la Commission européenne et les États membres au sein du groupe d'experts qui étudie les possibilités d'associer aides non remboursables et prêts pour les opérations réalisées en dehors de l'UE. Par ailleurs, plusieurs institutions ont combiné leurs ressources financières dans le cadre du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures et du nouveau Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux, qui a été mis en place en 2009. La Banque a travaillé de concert avec la Commission européenne pour réagir à la crise dans les pays en développement, comme l'expliquent les conclusions du Conseil européen de mai 2009. La Commission a décidé de transférer 200 millions d'EUR supplémentaires du Fonds européen de développement vers le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures. Dans le cadre du Partenariat oriental, la BEI, la Commission, la NIB, la BERD et le Groupe de la Banque mondiale ont collaboré avec les États membres de l'Est pour mettre en place le Partenariat pour l'efficacité énergétique et l'environnement, qui a été lancé à la fin de l'année 2009 et qui associe prêts et aides non remboursables à l'appui de projets réalisés dans ces domaines. La BEI et la Commission européenne s'attachent également à créer, en collaboration avec la BERD, un mécanisme de financement en faveur des PME des pays voisins de l'Est, lequel combinera également des prêts et des aides non remboursables.

La Banque entretient un dialogue permanent et des relations mutuellement avantageuses avec le **Comité économique et social européen** (CESE), et le **Comité**

Réunion à Bruxelles en avril 2010 entre les parties prenantes et le comité des sages, présidé par Michel Camdessus.

des régions (CoR). Comme les années précédentes, elle a participé aux « Journées portes ouvertes » organisées conjointement par le Comité des régions et la direction générale de la politique régionale de la Commission européenne. Elle a dirigé un atelier intitulé « Le Groupe BEI et les Fonds structurels de l'UE à l'appui de l'innovation dans les régions » et participé à des séminaires sur les thèmes suivants : les microcrédits, les programmes JASMINE, JEREMIE et JESSICA, l'énergie (plan d'action en faveur des énergies durables en collaboration avec la Convention des maires) et la cohésion (instruments d'ingénierie financière dans le cadre de la politique de cohésion).

En 2009, la Banque a renforcé ses relations privilégiées avec d'autres **institutions financières internationales et organismes bilatéraux européens**, notamment dans le contexte de ses activités à l'extérieur de l'UE. La coopération en réaction à la crise s'est traduite par plusieurs initiatives qui ont été mises en place pendant l'année : i) le plan d'action conjoint des IFI à l'appui des systèmes bancaires et de l'activité de prêt en faveur de l'économie réelle en Europe centrale et orientale, une initiative conjointe de la BEI, de la BERD et du Groupe de la Banque mondiale ; ii) le mécanisme d'appui à l'infrastructure en situation de crise mis en place par la Société financière internationale (IFC), auquel la Banque contribue en prêtant jusqu'à 1 milliard d'EUR ; iii) l'initiative de soutien à la microfinance lancée par l'IFC, à laquelle la BEI participe à hauteur de 100 millions d'USD et iv) la panoplie de mesures de lutte contre la crise au titre de l'instrument d'aide de préadhésion de l'UE, notamment à l'appui de l'efficacité énergétique dans les Balkans occidentaux et en Turquie (par l'intermédiaire du South East Europe Energy Efficiency Fund) et des PME en Turquie.

La BEI s'emploie à renforcer la coopération entre institutions financières.

La BEI et l'OCDE ont signé une déclaration conjointe de coopération en novembre 2009.

Réunion au siège de la BEI, le 9 avril 2010, des dirigeants des banques multilatérales de développement.

De plus, la Banque a coopéré avec d'autres IFI sous la forme d'une participation interinstitutionnelle dans des initiatives horizontales telles que la déclaration conjointe des banques multilatérales de développement sur le changement climatique, publiée en décembre 2009. En octobre, elle a organisé à Istanbul sa première réunion rassemblant des dirigeants de banques multilatérales de développement et d'institutions de microfinance, parallèlement à l'assemblée annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. En novembre, la BEI et l'OCDE ont signé un accord de coopération sur les grands dossiers mondiaux. La collaboration avec la BERD et la Banque de développement du Conseil de l'Europe s'est intensifiée, notamment grâce à la mise en place du Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux et à d'autres mesures prises à l'égard des pays voisins.

La Banque s'emploie à renforcer la coopération entre institutions financières ; ainsi, elle a lancé l'idée d'un accord de délégation réciproque avec l'AFD et la KfW, en vertu duquel les trois institutions chercheront à améliorer collectivement leur efficacité et leur efficience, en reconnaissant et en acceptant les procédures et les normes appliquées par chacune d'elles aux projets cofinancés. La phase pilote en cours permettra d'engranger de l'expérience, le but étant de mettre en œuvre le projet en partenariat avec un large éventail d'institutions. La BEI a également signé un accord de cofinancement avec la Banque asiatique de développement concernant le programme en faveur des énergies renouvelables au Pakistan, accord qui prescrit la délégation des tâches de passation des marchés, de décaissement et d'autres fonctions administratives.

Transparence, information du public et relations avec la société civile

Pour la BEI, qui est à la fois banque et institution publique, la franchise et la transparence à propos de ses processus de prise de décision, de fonctionnement et de mise en œuvre des politiques de l'UE ne peuvent que renforcer sa crédibilité et sa responsabilité vis-à-vis des citoyens. La transparence sert aussi à accroître l'efficacité et la viabilité des opérations de la Banque, à réduire les risques de corruption et à resserrer les liens avec les parties prenantes extérieures.

La **divulgation d'informations** auprès du public est une étape importante dans la réalisation de l'engagement de la BEI en faveur de la transparence. C'est pourquoi la Banque ne cesse d'améliorer la qualité des informations qu'elle communique au sujet de ses activités. Elle est la seule institution financière internationale à publier un plan d'activité à horizon mobile de trois ans (le Plan d'activité de la Banque – PAB), révisé et actualisé chaque année. Son site Web (www.bei.org), consulté par quelque 6,8 millions de visiteurs en 2009 (contre 4 millions en 2008), est le principal outil de diffusion active de renseignements sur la Banque auprès du public. La BEI a procédé à une modernisation de sa page d'accueil en 2009, afin que son site réponde mieux aux attentes des visiteurs externes et intègre les meilleures pratiques en matière de conception et de fonctionnalité de sites Web. En 2009, la BEI a publié sur son site Web des informations sur plus de 500 projets alors en cours d'instruction, ainsi que d'autres textes importants relatifs à la transparence, tels que sa déclaration de principes et normes en matière sociale et environnementale, sa politique de signalement et sa politique intérimaire révisée concernant les centres financiers offshore.

La BEI renforce sa transparence et sa responsabilité vis-à-vis des citoyens.

Un élément central de la communication de la Banque avec le public est sa politique de divulgation, qui repose sur le principe de divulgation systématique des informations, à moins qu'il n'existe une raison impérieuse s'y opposant. Elle a été réexaminée en 2009 dans le cadre d'une vaste consultation publique qui a couvert également la Politique de transparence (2004) et la Politique de traitement des plaintes (2008). Approuvée par le Conseil d'administration au début de 2010, la nouvelle politique est maintenant entrée en vigueur. Chaque année, la BEI publie un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de sa politique de divulgation.

La BEI mène des **consultations publiques** sur certaines politiques, propres à la Banque ou multisectorielles, qui revêtent une importance particulière et présentent un intérêt pour toutes ses parties prenantes. Une telle procédure de consultation vise principalement à générer des contributions de la part des parties prenantes et à renforcer la transparence et la responsabilité de l'institution. Au sein de la BEI, un panel est chargé d'examiner et d'évaluer les contributions des parties prenantes. Après son approbation par le Comité de direction, le projet de texte est publié pour information sur le site Web de la Banque

15 jours ouvrables avant son examen par le Conseil d'administration, de même qu'un rapport sur la consultation publique. Ce rapport décrit le déroulement de la consultation et regroupe l'ensemble des contributions des parties prenantes, ainsi que les explications motivées de la BEI quant à leur degré de prise en compte. Une fois approuvée par le Conseil d'administration, la politique est publiée sur le site Web de la Banque et, le cas échéant, au Journal officiel de l'Union européenne. Après la consultation publique menée sur la politique de divulgation en 2009, la politique de prêt de la Banque dans le secteur des transports va à son tour faire l'objet d'une consultation publique en 2010. La BEI organise aussi ponctuellement des consultations en ligne simplifiées ou des réunions informelles avec des parties prenantes au sujet de certains documents de politique générale, selon le type et l'objet du document ou du thème dont il s'agit.

Les relations que la BEI entretient avec la **société civile,** notamment les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres groupes d'intérêts, reposent sur la reconnaissance de la capacité de ces entités à apporter une contribution précieuse à l'élaboration des politiques de la Banque. Ces organisations peuvent également sensibiliser la Banque à certaines questions d'intérêt local et fournir d'autres informations utiles qui contribuent à la qualité des projets financés par la Banque.

La BEI mène un dialogue et établit des partenariats de coopération avec des OSC spécialisées.

L'interaction avec les organisations de la société civile (OSC) est coordonnée par l'unité Société civile. Agissant en tant qu'interface entre la BEI et les OSC, cette unité a pour fonction d'assurer la cohérence et la qualité de la communication et d'entretenir avec la société civile un dialogue actif. Elle cherche à établir des contacts avec des organisations susceptibles d'aider le public, et plus particulièrement les citoyens concernés par les opérations de la BEI, à accéder aux informations relatives à la Banque. Dans le cadre du dialogue permanent qu'elle entretient avec la société civile, la Banque organise régulièrement des séminaires s'adressant aux OSC. Le séminaire de printemps avec les OSC avait pour thèmes le transport routier et la biodiversité. Un autre événement marquant est la séance annuelle d'information à l'intention des OSC, qui a lieu chaque année à Bruxelles. En mars 2009, la BEI a présenté les résultats de l'exercice 2008 et annoncé la création d'une page d'accueil pour la société civile sur le site Web de la Banque. La dernière réunion en date s'est tenue le 25 février 2010 et portait sur l'examen des résultats de la Banque pour 2009.

La BEI mène un dialogue et établit des partenariats de coopération avec des OSC spécialisées qui partagent avec elle certains objectifs ou intérêts, tels que le programme de Lisbonne, le développement durable, la protection de l'environnement ou la réduction de la pauvreté. En 2009, la Banque a poursuivi sa collaboration avec Transparency International, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

Tout en poursuivant des relations de travail ciblées avec des organisations spécialisées, la BEI tient également à préserver et à améliorer ses contacts avec les ONG militantes qui mènent des campagnes au sujet des activités de la Banque. Ces dernières années, les contacts avec ce type d'organisations se sont intensifiés et ont permis d'approfondir encore le dialogue. L'importance accordée à ces contacts a été soulignée par la participation de la Banque à des événements organisés par ces ONG. Pour sa part, la BEI a organisé plusieurs tables rondes consacrées à des thèmes spécifiques, tels que le piégeage et le stockage du carbone et le Mécanisme européen pour des transports propres, les changements climatiques, les énergies propres, la définition de l'empreinte nucléaire et carbone, les centres financiers offshore ainsi que les procédures environnementales et sociales de la Banque pour les investissements dans les pays en développement.

Au niveau des projets, la Banque a continué de dialoguer et de coopérer avec des OSC et associations de citoyens, par exemple dans le cadre de plusieurs projets relatifs à l'énergie et à l'extraction minière dans les pays ACP et d'Amérique latine, et elle étudie en outre la possibilité d'associer les ONG à des projets pour lesquels des ressources d'assistance technique sont disponibles.

Le traité de Lisbonne confère une plus grande souplesse aux opérations de la BEI

Les politiques soutenues par la BEI sont à présent définies par le traité de Lisbonne, tandis que les moyens mis à sa disposition pour remplir ses objectifs sont fixés dans les statuts annexés au traité. Le traité de Lisbonne confère à la Banque une plus grande latitude pour concourir à la réalisation des objectifs de l'UE, par exemple en rationalisant le processus décisionnel et la gestion courante, ainsi qu'en dotant la BEI d'un arsenal plus large d'instruments pour s'acquitter de son rôle.

Sur le plan des **politiques stratégiques**, le traité jette les bases d'une politique énergétique commune, établit le cadre d'une politique spatiale européenne et redéfinit les objectifs de la politique d'aide au développement et de coopération économique, trois domaines dans lesquels la Banque intervient déjà lorsqu'elle soutient la réalisation d'autres objectifs de l'UE, par exemple en finançant la construction des réseaux transeuropéens, en appuyant la recherche-développement ou en menant des opérations de prêt en dehors de l'UE.

Le traité offre à la BEI davantage de flexibilité dans son activité de financement et simplifie son processus décisionnel.

Le traité de Lisbonne offre également à la BEI davantage de flexibilité dans son activité de financement, simplifie son processus décisionnel, renforce le contrôle de ses comptes et ouvre la voie à de nouveaux types de soutien financier et non financier, ainsi qu'à l'extension de l'assistance technique à des pays et à des promoteurs de projets.

Il apporte d'importantes modifications à la procédure de prise de décision par le **Conseil des gouverneurs** de la BEI, composé des ministres de l'économie et des finances de l'UE. Les décisions ordinaires continueront d'être prises à la majorité des membres représentant au moins 50 % du capital souscrit de la Banque. Toutefois, un nouveau seuil de vote à la majorité qualifiée (18 voix représentant 68 % du capital souscrit) s'est substitué à la règle de l'unanimité qui s'appliquait aux opérations de prêt de la BEI à l'extérieur de l'UE.

Une nouvelle clause délègue aux instances de gestion de la Banque le pouvoir de prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires lorsqu'il faut restructurer une opération de financement afin de préserver les intérêts de la BEI. Le Conseil des gouverneurs a désormais la faculté de créer des filiales ou d'autres entités dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, sur le modèle du Fonds européen d'investissement, moyennant un vote à l'unanimité ; ainsi, il ne sera plus nécessaire de réviser le traité pour ce faire (comme ce fut le cas lors de la création du FEI au milieu des années 90).

Les nouveaux statuts donnent une définition plus large du rôle de la Banque, dont la mission est d'**octroyer des financements**. En plus des prêts et garanties qu'elle accorde habituellement, la BEI a désormais plus de facilité pour prendre des participations. Toutefois, des restrictions sont imposées sur le recours aux participations, notamment l'obligation que les modalités et conditions de telles opérations soient approuvées à la majorité qualifiée des membres du Conseil d'administration de la BEI. Les nouveaux statuts disposent qu'une prise de participation vient généralement « en complément d'un prêt ou d'une garantie, pour autant que cela soit nécessaire pour le financement d'un investissement ou d'un programme ». En outre, ils contiennent une clause spéciale pour couvrir les opérations à plus haut risque relevant de la catégorie des « activités spéciales », qui correspondent globalement aux opérations de la Banque relatives à des fonds d'infrastructure, des fonds de capital-risque et des financements structurés. Ces opérations continueront à être adossées à des réserves spécifiques.

Le montant maximum des financements que la BEI peut accorder en proportion du capital souscrit (ratio de levier de capital) est maintenant calculé selon une formule révisée. Enfin, les statuts mentionnent désormais explicitement l'activité consistant à fournir une assistance technique en amont pour la préparation des projets ou en aval pour leur mise en œuvre.

Les organes statutaires de la BEI

Le **Conseil des gouverneurs** réunit les ministres désignés par chacun des 27 États membres, généralement les ministres des finances. Il définit les orientations de la politique de crédit, approuve les comptes et le bilan annuels, se prononce sur la participation de la Banque à des opérations de financement à l'extérieur de l'Union et décide des augmentations de capital. Par ailleurs, il nomme les membres du Conseil d'administration, du Comité de direction et du Comité de vérification.

Le **Conseil d'administration** a compétence exclusive pour décider de l'octroi de financements sous la forme de prêts et de garanties, ainsi que de l'émission des emprunts. Outre le contrôle de la bonne administration de la Banque, il assure la conformité de la gestion de la Banque avec les dispositions des traités et de ses statuts, ainsi qu'avec les directives générales fixées par le Conseil des gouverneurs. Ses membres sont nommés par le Conseil des gouverneurs pour une période de cinq ans renouvelable, sur désignation des États membres ; ils sont responsables uniquement envers la Banque.

Le Conseil d'administration se compose de 28 administrateurs, à raison d'un administrateur désigné, respectivement, par chacun des 27 États membres et par la Commission européenne. Le nombre d'administrateurs suppléants est de 18, ce qui implique des regroupements d'États pour ces fonctions.

Par ailleurs, afin d'élargir l'expertise professionnelle disponible au Conseil d'administration dans certains domaines, ce dernier peut coopter six experts (trois titulaires et trois suppléants) qui siègent à titre consultatif, sans droit de vote.

Sauf indication contraire dans les statuts, les décisions sont prises à une majorité constituée d'au moins un tiers des membres ayant droit de vote et représentant au moins 50 % du capital souscrit.

Capital: la participation de chaque État membre au capital de la Banque est fonction de son poids économique dans l'Union européenne (exprimé par le PIB) lors de son entrée dans l'Union. Aux termes des statuts, l'encours total des prêts et des garanties accordés par la Banque ne doit pas excéder deux fois et demie le montant de son capital souscrit, des réserves, des provisions non affectées et de l'excédent du compte de profits et pertes. De ce montant cumulé doit être déduit le montant souscrit, qu'il soit ou non versé, au titre de toute participation prise par la Banque.

Au 1er avril 2009, le capital souscrit de la Banque s'élevait à plus de 232 milliards d'EUR.

Le **Comité de vérification** est un organe indépendant, directement responsable devant le Conseil des gouverneurs, chargé d'auditer les comptes de la Banque et de vérifier que ses activités sont conformes aux meilleures pratiques bancaires. Il s'assure chaque année de la régularité des opérations et des livres de la Banque. Le Comité de vérification émet une déclaration sur les états financiers lors de l'approbation de ces derniers par le Conseil d'administration. Les rapports du Comité de vérification sur les résultats de ses travaux au cours de l'exercice écoulé sont communiqués au Conseil des gouverneurs conjointement avec le rapport annuel du Conseil d'administration.

Le Comité de vérification est composé de six membres nommés par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans.

Le Comité de vérification.

Les dispositions régissant les organes statutaires de la Banque sont précisées dans les statuts et le règlement intérieur de la Banque. La composition de ces instances, le curriculum vitæ de leurs membres ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site Web de la BEI : www.bei.org.

Le Comité de direction de la BEI

1. Philippe MAYSTADT 2. Philippe de FONTAINE VIVE CURTAZ 3. Simon BROOKS 4. Carlos DA SILVA COSTA 5. Matthias KOLLATZ-AHNEN 6. Eva SREJBER 7. Marta GAJĘCKA 8. Dario SCANNAPIECO 9. Plutarchos SAKELLARIS

Le **Comité de direction** est l'organe exécutif collégial et permanent de la Banque ; il compte neuf membres. Sous l'autorité du président et sous le contrôle du Conseil d'administration, il assure la gestion courante de la Banque et prépare les décisions du Conseil d'administration, dont il vérifie la mise en œuvre. Le président de la Banque préside les réunions du Comité de direction. Les membres du Comité de direction sont responsables uniquement envers la Banque ; ils sont nommés par le Conseil des gouverneurs, sur proposition du Conseil d'administration, pour une période de six ans renouvelable.

Aux termes des statuts de la BEI, le président de la Banque est également président de son Conseil d'administration..

La direction collégiale de la Banque et les responsabilités de supervision de ses membres

Situation au 01/05/2010

1 Philippe MAYSTADT *Président*
- Stratégie générale
- Questions institutionnelles, relations avec les autres institutions financières internationales
- Rapports de l'Inspecteur général, du Contrôleur financier et du Chef du Bureau de conformité
- Ressources humaines
- Communication interne
- Politique d'égalité des chances ; Président du Comité paritaire pour l'égalité des chances
- Président du Conseil d'administration du FEI
- Président du Comité budgétaire

2 Philippe de FONTAINE VIVE CURTAZ *Vice-président*
- Financements en France et dans les pays partenaires méditerranéens
- Communication externe
- Transparence et politique d'information
- Relations avec les ONG

3 Simon BROOKS *Vice-président*
- Financements au Royaume-Uni et aux Pays-Bas
- Protection de l'environnement
- Audit interne, Audit externe et relations avec le Comité de vérification
- Respect de la conformité
- Relations avec la Cour des comptes européenne
- Relations avec l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) et le Médiateur européen
- Bâtiments, environnement de travail et logistique

4 Carlos DA SILVA COSTA *Vice-président*
- Financements en Espagne, au Portugal, en Belgique, au Luxembourg, en Amérique latine et en Asie
- Aspects juridiques des opérations et des produits
- Finances
- Président du Comité des arts

5 Matthias KOLLATZ-AHNEN *Vice-président*
- Financements en Allemagne, en Autriche, en Roumanie ainsi qu'en Croatie et en Turquie
- Financement des PME
- Cohésion économique et sociale ; Convergence
- Dispositifs JASPERS et JESSICA
- Restructurations de prêts
- Membre du Conseil d'administration du FEI
- Membre du Comité des subsides
- Membre du Comité des arts

6 Eva SREJBER *Vice-présidente*
- Financements en Finlande, en Suède, en Estonie, en Lettonie, en Lituanie, dans les pays voisins de l'Est, dans les pays AELE et dans les pays d'Asie centrale
- Économie de la connaissance
- Évaluation ex post des opérations
- Technologies de l'information
- Présidente du Comité des subsides

7 Marta GAJĘCKA *Vice-présidente*
- Financements en Pologne, en République tchèque, en Hongrie, en Slovaquie, en Slovénie et en Bulgarie
- Réseaux transeuropéens de transport et d'énergie
- Responsabilité sociale de l'entreprise
- Vice-gouverneur de la BERD

8 Dario SCANNAPIECO *Vice-président*
- Financements en Italie, à Malte et dans les Balkans occidentaux
- Gestion des risques
- Planification et budget
- Efficience des coûts
- Gouverneur de la BERD

9 Plutarchos SAKELLARIS *Vice-président*
- Financements en Grèce, à Chypre, au Danemark, en Irlande, dans les pays ACP et en Afrique du Sud
- Énergie
- Études sectorielles, économiques et financières
- Mise en œuvre de Bâle II
- Comptabilité
- Membre du Comité des arts

(situation au 1er mai 2010)

Structure des services

Secrétariat général et Affaires juridiques

Alfonso QUEREJETA
Secrétaire général et directeur général des affaires juridiques

- **Affaires institutionnelles**
  Dominique de CRAYENCOUR — Directeur
- **Affaires juridiques institutionnelles et financières**
  Nicola BARR — Directeur
- **Affaires juridiques opérationnelles**
  Gerhard HÜTZ — Directeur général adjoint des affaires juridiques

Direction générale de la stratégie

Rémy JACOB
Directeur général
Contrôleur financier et directeur des systèmes d'information

- **Stratégie et contrôle de gestion**
  Jürgen MOEHRKE — Directeur
- **Communication**
  Constance KANN — Porte-parole et directeur
- **Technologies de l'information**
  Derek BARWISE — Directeur
- **Bâtiments, logistique et documentation**
  Patricia TIBBELS — Directeur

Direction des opérations dans l'Union européenne et dans les pays candidats

Pierluigi GILIBERT
Directeur général

- **Nouveaux produits et transactions spéciales**
  Thomas BARRETT — Directeur
- **Europe occidentale**
  Laurent de MAUTORT — Directeur
- **Espagne, Portugal**
  Carlos GUILLE — Directeur
- **Europe centrale**
  Joachim LINK — Directeur
- **Mer Adriatique**
  Romualdo MASSA BERNUCCI — Directeur
- **Europe du Sud-Est**
  Jean-Christophe LALOUX — Directeur
- **Mer Baltique**
  Tilman SEIBERT — Directeur

Direction des opérations en dehors de l'Union européenne et des pays candidats

Martin CURWEN
Directeur général

- **Pays voisins et partenaires de l'Europe**
  Claudio CORTESE — Directeur
- **Afrique, Caraïbes, Pacifique - Facilité d'investissement**
  Patrick WALSH — Directeur
- **Amérique latine et Asie**
  Francisco de PAULA COELHO — Directeur

Direction Gestion et restructuration des transactions

Klaus TRÖMEL
Directeur

Direction des finances

Bertrand de MAZIÈRES
Directeur général

- **Marchés des capitaux**
  Barbara BARGAGLI PETRUCCI — Directeur
- **Trésorerie**
  Anneli PESHKOFF — Directeur
- **Prévisions et règlement des opérations**
  Heinz OLBERS — Directeur

Direction des projets

Grammatiki TSINGOU-PAPADOPETROU
Directeur général

- **Innovation et compétitivité**
  Constantin CHRISTOFIDIS — Directeur
- **Transports et énergie**
  Christopher HURST — Directeur
- **Convergence et environnement**
  Guy CLAUSSE — Directeur
- **JASPERS**
  Agustín AURÍA — Directeur

Direction de la gestion des risques

Per JEDEFORS
Directeur général *(faisant fonction)*

- **Risques de crédit**
  Per JEDEFORS — Directeur
- **Risques financiers et opérationnels**
  Alain GODARD — Directeur

Inspection générale

Jan Willem van der KAAIJ
Inspecteur général

Bureau de conformité du Groupe BEI

Matthias MAERTENS
Chef du Bureau de conformité

Département des ressources humaines

Michel GRILLI
Directeur

La composition des services, le curriculum vitae des directeurs généraux et des responsables des unités de contrôle, ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération de l'ensemble du personnel de la Banque sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site Web de la BEI : www.eib.org.

Les organes statutaires du FEI

Le FEI est dirigé et administré par les trois instances suivantes :

- l'Assemblée générale des actionnaires (BEI, Union européenne, 30 institutions financières), qui se réunit au moins une fois par an ;
- le Conseil d'administration, qui se compose de sept membres et sept suppléants et qui, entre autres responsabilités, décide des opérations du Fonds ;
- le directeur général, qui assure la gestion du Fonds en conformité avec les dispositions des statuts et avec les orientations et principes directeurs adoptés par le Conseil d'administration.

Les comptes du FEI sont vérifiés par un Collège de trois commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée générale, ainsi que par des réviseurs externes indépendants.

Équipe dirigeante du FEI

(situation au 12 avril 2010)

Directeur général
Richard PELLY

Directeur général adjoint
Jean-Marie MAGNETTE

Secrétaire
Maria LEANDER

Directeur, Gestion des transactions et des relations
John A. HOLLOWAY

Directeur, Gestion des mandats, développement et maturation des produits
Marc SCHUBLIN

Des informations détaillées sur les organes statutaires du FEI (composition, curriculum vitæ des membres, modalités de rémunération) et sur les services (composition, curriculum vitæ des directeurs généraux et des directeurs, modalités de rémunération de tout le personnel) sont régulièrement mises à jour et publiées sur le site Web du Fonds : ***www.eif.org.***

Adresses du Groupe BEI

Banque européenne d'investissement

98-100, boulevard Konrad Adenauer – L-2950 Luxembourg
(+352) 43 79 – 1 (+352) 43 77 04
www.bei.org - info@bei.org

Fonds européen d'investissement

96, boulevard Konrad Adenauer – L-2968 Luxembourg
(+352) 42 66 88 1 (+352) 42 66 88 200
www.eif.org - info@eif.org

*Pour obtenir la liste des bureaux extérieurs, prière de consulter le site Web de la Banque : **www.bei.org.***

La BEI remercie les promoteurs et fournisseurs suivants pour les prises de vues illustrant ce rapport :

Page de couverture, p.10, p.34 RFF / CAPA / William Daniels (TOMA), p.8 France Lisi, p.9 Renault Design Twizzy, p.12 France STMicroelectronics, p.15 © G.P.M.H., p.16 Paris Gare de Lyon – RFF / Christophe Recoura, p.46 © Communautés européennes 2009, p.18 Flughafen/Airport Berlin-Schönefeld – © 2008 Günter Wicker (PHOTUR), p.21 Tramway de Nancy – Didier Cocatrix, photographe, p.26 Germasolar, p.35 Gare de Lyon Part-Dieu / RFF / Christophe Recoura, p.46 © Communautés européennes 2009, p.52 OCDE Photo : Benjamin Renout, p. 56 : © Conseil de l'UE.

Mise en page : Atelier graphique BEI.

Imprimé par Imprimerie Jouve sur papier MagnoSatin, avec des encres à base d'huiles végétales. Le papier utilisé, certifié conformément aux règles du Forest Stewardship Council (FSC), est composé à 100 % de fibres vierges (dont au moins 50 % issues de bois provenant de forêts bien gérées).

FSC

Sources mixtes

Rapport annuel 2009 • Volume I

Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement

Groupe
Banque européenne
d'investissement

ISBN 978-92-861-1069-6

9 789286 110696

© BEI – 05/2010 – FR

QH-AO-10-001-FR-C

ISSN 1831-385X